

CONTEXTE ET GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2019

Lorient Agglomération a signé avec l'Etat, en juin 2018, un contrat de maîtrise de la dépense locale. Ce contrat se traduit par un plafonnement de nos dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2018-2020.

Ce nouveau dispositif modifie substantiellement la nature de la contrainte imposée ces dernières années à l'établissement..

Pour s'adapter à la baisse continue des dotations de l'Etat, **Lorient Agglomération a produit, ces dernières années, des efforts de gestion considérables** et ce malgré des évolutions importantes en matière de compétences et de périmètre. Cette gestion budgétaire rigoureuse a été réalisée sans remettre en cause de la qualité des services rendus à la population et sans obérer notre capacité d'investissement, moteur essentiel de la dynamique du territoire, mais aussi sans augmentation de la **fiscalité ménages et entreprises, qui est inchangée depuis 2011**.

Compte tenu de ces efforts, l'établissement a obtenu un taux maximal d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de +1,30%, soit un taux plus élevé que le taux moyen national fixé à +1,20%.

Malgré ce taux bonifié de +1,30%, l'élaboration du budget primitif 2019 a nécessité des arbitrages stratégiques dans le cadre de la préparation budgétaire 2019.

Les **charges à caractère général** ont fait l'objet d'une attention particulière. Pour compenser l'évolution naturellement à la hausse de certaines d'entre elles (DSP, marchés publics indexés, carburants...), d'importants efforts doivent être produits sur d'autres lignes budgétaires.

Par ailleurs, l'évolution de la **masse salariale** est fortement maîtrisée (+1,04% sur le budget principal et ce malgré les nouvelles dépenses de personnel résultant de la prise de compétence GEMAPI).

Enfin, certaines **subventions** sont révisées à la baisse, notamment pour associer nos principaux partenaires à l'effort de gestion imposé par la contractualisation financière avec l'Etat.

La dette fait l'objet d'une attention particulière pour capter les opportunités de financement au meilleur prix et renégocier ou réaménager les emprunts coûteux.

Les rapports de propositions budgétaires sont, comme chaque année, présentés par mission, pour l'ensemble des budgets principal et annexes, et permettent de décrire les politiques publiques mises en œuvre dans chacun des domaines :

- Agir pour un développement économique et solidaire et pour l'emploi ;
- Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique ;

- Garantir un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- Favoriser les déplacements et les mobilités durables ;
- Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité.

La mission « mobiliser les ressources au service des politiques publiques » rassemble les moyens mis en œuvre de façon transversale au service de nos politiques publiques et les opérations budgétaires spécifiques.

1. La section de fonctionnement

Dans le BP 2019, les inscriptions en dépenses sont fortement contenues pour tenir compte du plafonnement lié à la contractualisation financière avec l'Etat. Concomitamment, le dynamisme des recettes, excepté la DGF, permet à Lorient agglomération d'améliorer substantiellement son autofinancement.

1.1 Les recettes

Elles sont composées de la DGF, des recettes fiscales, et des produits des services et du domaine.

1.1.1 La DGF

Le produit de la DGF est estimé à 16,122 M€, pour 2019, en conformité avec la notification de DGF 2018 (16,094 M€). Une réforme de la dotation d'intercommunalité est prévue en 2019. Elle introduirait le critère du revenu par habitant et conserverait celui du potentiel fiscal dans la répartition de l'enveloppe et prévoirait une valeur de point unique pour tous les EPCI. Cette réforme ne devrait pas avoir d'impact important sur la DGF telle qu'estimée ci-dessous. La baisse du produit par rapport à l'inscription au BP 2018 s'explique par une estimation prévisionnelle trop élevée, revue à la baisse à réception des notifications.

Composantes de la DGF	Notifié 2018 - en k€	Prévision 2019 - en k€
Dotation d'intercommunalité	4 697	4 955
Dotation de compensation	11 397	11 167
Total	16 094	16 122

1.1.2 Le FPIC

Depuis sa mise en place en 2012, le bloc intercommunal de Lorient Agglomération (EPCI et communes membres) est bénéficiaire du FPIC.

Au BP 2018, il était de 5,336 M€ pour l'ensemble du territoire et de 2,150 M€ pour l'EPCI. Pour 2019, il est estimé à la baisse à 5,184 M€ pour l'ensemble du territoire et à 2.044 M€ pour l'EPCI.

Le FPIC est ventilé au sein du bloc communal à partir du coefficient d'intégration fiscale (rapport entre les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et DSC, de l'EPCI, et les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et DSC, de l'EPCI et des communes membres). D'autres indices sont pris en compte : l'effort fiscal, le potentiel financier agrégé, le revenu par habitant et la population, afin d'en déterminer l'éligibilité et le montant.

1.1.3 La fiscalité

Le produit fiscal 2019 est évalué à **taux d'imposition inchangés pour les recettes fiscales sur lesquelles Lorient Agglomération** a un pouvoir de taux (taxe d'habitation, taxes foncières et CFE). L'hypothèse d'évolution des bases agrège le coefficient de revalorisation voté en Loi de Finances, soit 2,2% *, et leur variation physique, qui est estimée à partir des variations physiques observées les années antérieures.

** Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est la variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre, soit 2,2% pour novembre 2018.*

La fiscalité économique est composée :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER).

a) Le produit de la cotisation foncière des entreprises est évalué à 18,400 M€ (+0,850M€ par rapport au BP 2018) avec une hypothèse d'évolution des bases de +3,7%, dont +1,5% de variation physique.

Le taux d'imposition est de 24,71%. Il fait l'objet d'une convergence pour la 6^{ème} année.

Par ailleurs, des bases minimum de CFE ont été délibérées lors du conseil communautaire du 30 septembre 2014. En 2019, seule la catégorie des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 32,6 k€ et 100 k€ fait encore l'objet d'une convergence.

Pour rappel, les bases minimum avaient alors été fixées comme suit :

Montant du chiffre d'affaires en euros ou des recettes HT	Montant de la base minimum
Inférieur ou égal à 10 000 €	500 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	1 000 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	2 100 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2 100 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	2 100 €
Supérieur à 500 000 €	2 100 €

b) Les modalités de calcul et le calendrier de perception de la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises** conduisent à des évolutions en « dents de scie » de cette recette. Pour 2019, le montant prévisionnel est de 10,540 M€ (10,8M€ au BP 2018), soit un montant moyen par rapport aux produits perçus antérieurement.

c) La **Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** est due par les établissements créés depuis le 1er janvier 1960 dont la surface de vente de détail est supérieure à 400 m² et dont le chiffre d'affaires annuel HT est supérieur à 460 000 €.

Le seuil de superficie de 400 m² ne s'applique pas aux commerces appartenant à une enseigne totalisant plus de 4 000 m² de surface.

Jusqu'en 2018, les évolutions du produit de TASCOM étaient rendues possibles par la modulation du coefficient que l'agglomération pouvait voter chaque année à hauteur de 0,05 dans la limite de 1,2. Cette limite a été atteinte en 2018.

Dans la mesure où cet impôt déclaratif fait parfois l'objet de stratégies d'évitement par certaines enseignes, la direction départementale des finances publiques mène un travail de vérification des déclarations.

La recette prévisionnelle 2019 est estimée à 3,223 M€ (3,250M€ au BP 2018), qui est un montant moyen par rapport aux produits perçus antérieurement.

d) L'**imposition forfaitaire des entreprises de réseaux** est une recette assez stable. Les tarifs fixés par l'Etat conduisent à une estimation de 0,905 M€ en 2019 (0,845M€ au BP 2018)

La fiscalité des ménages se répartit entre quatre taxes :

- la taxe d'habitation (TH) ;
- la taxe foncière sur le bâti (THB) ;
- la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

a) Le taux de la taxe d'habitation est maintenu à 9,14 %. L'hypothèse d'évolution des bases de +2,5%, dont +0,3% de variation physique, conduit à une estimation de recettes de 29,15 M€ (+0,87 M€ par rapport au BP 2018).

Cet impôt fait l'objet d'une réforme qui pourrait aboutir à sa suppression en 2020. Cette réforme a commencé par un dégrèvement, pour 80 % des ménages, de 30% en 2018, qui sera porté à 65% en 2019.

Pour le bloc communal, la modalité de compensation de cette perte de produit fiscal n'est pas encore clairement tranchée. Le rapport d'Alain Richard et de Dominique Bur fait état d'une perte de ressources pour le bloc communal estimée à plus de 26 milliards d'euros (horizon 2020), entre la perte de produit fiscal de TH (évaluée à 24,6 Mds€) et la perte des compensations d'exonération de TH (évaluée à 1,7 Mds€).

Deux scénarios de compensation sont envisagés : soit un transfert de la taxe foncière sur le bâti du département (TFPB) vers le bloc communal, nécessairement combiné avec une partie d'un impôt national, soit une compensation intégralement par une partie d'un impôt national.

Ces incertitudes devraient être clarifiées au premier semestre 2019.

b) Les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti entament leur sixième année de convergence avec un taux moyen pondéré respectivement de 0,488 % et 3,18 %.

Les recettes sont estimées pour 2019 à :

- 1,24 M€ pour la TFB : la variation physique des bases est de 0,2%. La TFB votée au BP 2018 était de 1,2M€.
- 0,091M€ pour la TFNB : la variation physique des bases est légèrement négative à -0,2%. La TFNB votée au BP 2018 était de 0,09M€.

c) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Pour 2019, **le taux de TEOM ne fait pas l'objet d'une augmentation**. Seule la convergence conduit donc à modifier le taux par rapport à 2018.

La TEOM est destinée à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés dans la mesure où celles-ci ne sont pas couvertes par des recettes ordinaires n'ayant pas le caractère fiscal (article 1520 du code général des impôts).

La loi de finances 2019 ajoute dans ce périmètre : « [les] dépenses directement liées à la définition et aux évaluations du prog des déchets ménagers et assimilés ». Elle précise également la nature des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets :

- les dépenses réelles de fonctionnement ;
- les dépenses d'ordre de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ;
- les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ;

L'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets est budgétairement retracée dans le compte spécial des déchets figurant dans le budget principal.

Par délibération en date du 29 septembre 2014, le conseil communautaire a choisi de poursuivre le régime de la TEOM en vigueur dans les 2 ex-communautés fusionnées et d'instituer un zonage de perception de la taxe ainsi qu'un dispositif de convergence des taux. Ce dispositif de convergence permettra d'atteindre un taux unique en 5 ans, horizon 2020.

Pour 2019, seul le dispositif de convergence conduit donc à modifier le taux par rapport à 2018.

Le produit attendu de la TEOM pour 2019 est estimé à 23,180M€.

La comparaison des taux d'imposition communautaires avec les taux moyens nationaux de la même catégorie confirme le **bon positionnement** de Lorient Agglomération :

	Taux moyens *	Taux Lorient agglomération
Taxe d'habitation	9,09%	9,14%
Taxe Foncière sur le bâti	1,35%	0,488%
Taxe Foncière sur le non bâti	4,91%	3,18%
Cotisation foncière des entreprises	26,41%	24,71%
TEOM	9,84%	Taux moyen pondéré : 9,54% Ex LA : 9,53% Ex CC de Plouay : 9,82%

* Taux moyens 2017 des communautés d'agglomération.

Source : Note d'information relative à la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre pour 2018 (NOR : INTB1813063J)

TEOM : Les collectivités locales en chiffres 2018, DGCL.

1.1.4 Les produits des services et du domaine

Lorient Agglomération perçoit des recettes de produits des services et du domaine, prévues pour 2019 à 7,912 M€.

Ce montant comprend principalement :

- la vente de biens et marchandises, pour 2 M€ ;
- la redevance spéciale de collecte des déchets non ménagers, pour 1,309 M€ ;
- la recette de traitement des déchets, pour 0,263 M€ ;
- le remboursement de frais par les budgets annexes, pour 1,742 M€, et par les communes, pour 0,290M€ ;
- les recettes liées à la mise à disposition de personnel au profit des communes, pour 1,490M€ ;
- les produits liés à l'exécution de diverses prestations de service, pour 0,282 M€.

1.2 Les dépenses liées aux transferts de compétences et à l'architecture fiscale et institutionnelle

1.2.1 Le FNGIR

Le montant de la contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est figé à 9,165M€.

Le FNGIR est issu de la réforme de la fiscalité locale en 2010 et de la suppression de la taxe professionnelle.

Suite à cette réforme, le panier fiscal de Lorient Agglomération a augmenté de 9,165 M€, ce qui explique ce versement au FNGIR, mais la composition du panier fiscal laisse dorénavant peu de pouvoir de taux à l'établissement (CVAE, IFER, taxe additionnelle sur le foncier non bâti).

1.2.2 L'attribution de compensation

Le montant des attributions de compensation 2019 est de 11,215M€ en dépenses et 1,623M€ en recettes.

Les attributions de compensation répondent aux prescriptions réglementaires du code général des impôts qui a établi les modalités de transfert de la fiscalité des entreprises au moment du passage en taxe professionnelle unique en 2000 et les modalités de transfert de charges résultant des transferts de compétences.

Le montant 2019 des attributions de compensation tient compte notamment des transferts de compétence relatifs à l'eau et à l'assainissement (2012), à la fourrière animale et à l'office du tourisme pour les communes de l'ex-communauté de communes de la région de Plouay (2016) et, plus récemment, à la gestion des eaux pluviales urbaines (2018).

1.2.3 La contribution au SDIS

A la suite de la départementalisation des services d'incendie et de secours en 2001, une convention de transfert a été signée entre le SDIS et la communauté d'agglomération du Pays de Lorient, d'une part, et avec la communauté de communes de la région de Plouay, d'autre part.

Cette convention conduit à une contribution de Lorient Agglomération au SDIS qui représente près de la moitié des contributions des communes et EPCI du Morbihan. L'éventail des contributions par habitant est très large, certaines communes ou communautés (selon la répartition des charges antérieures au transfert de cette compétence) cotisant pour moins de 10 euros par habitant, alors que d'autres cotisations sont comprises entre 16 et 20 euros, celle de Lorient Agglomération dépassant 45 euros par habitant.

En 2018, le SDIS a acté une augmentation de +1% de la contribution de Lorient Agglomération, ce qui a porté son montant à 9,408M€ (+ 0,093M€ par rapport à 2017). Pour 2019, le montant inscrit est de 9,408 M€, le CA du SDIS ayant enfin consenti à réviser les modalités de calcul des contributions des communes et EPCI.

1.2.4 Les participations aux budgets annexes

Les budgets annexes disposent de leurs recettes propres, dont notamment le versement transport pour les transports urbains ou la redevance d'affermage pour le budget des ports de plaisance. Cependant, le budget principal contribue aux budgets annexes en contrepartie des exigences de service public et/ou de l'importance des investissements à porter.

Cependant, ces participations entrent dans le périmètre des dépenses sous contrat avec l'Etat, il est donc nécessaire de les contenir autant que l'équilibre des budgets annexes concernés le permet.

Ainsi, la participation du budget principal au budget annexe des transports urbains est ramenée à 1,923 M€ pour 2019 (2,323M€ versés en 2018).

Avec le renouvellement, en 2017, de la délégation de service public des équipements portuaires, la participation du budget principal au budget annexe des ports de plaisance a été ramenée à 1,390M€ pour prendre en compte un niveau de redevance d'affermage de 900 k€. Elle était antérieurement à 1,460 M€ (BP 2016). Pour 2019, elle sera reconduite à son niveau de 2018 soit 1,390M€.

1.3. Les dépenses de personnel

Une masse salariale fortement maîtrisée dans son évolution

Sur le **budget principal**, seul concerné par la contractualisation financière avec l'Etat, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à **26,082 millions d'euros**. A noter que ces dépenses intègrent les dépenses de personnel résultant de la prise de compétence GEMAPI pour un montant de **466 785 euros**.

Malgré cela, l'évolution entre le BP 2018 (25 813 679 €) et le BP 2019 (26 082 000 €) est fortement contenue à +268 300 € soit une **augmentation de 1,04%**.

Ainsi, par rapport aux projections prévisionnelles présentées lors du débat d'orientations budgétaires et qui s'établissaient à 26 657 240 €, **un effort de 575 000 €** a été intégré dans les propositions faites pour 2019.

Cet effort s'appuie sur les effets induits par les arbitrages réalisés, dès le second semestre 2018, sur les dépenses liées à la masse salariale et qui permettent une projection en année pleine mieux maîtrisée. Par ailleurs, de nouvelles économies résultant notamment de réorganisations internes, de repositionnements d'agents en surnombre sur des postes vacants, d'un appel moindre au personnel non permanent, permettront un gain d'environ 350 000 €. Enfin, une augmentation de la vacance frictionnelle des postes et une diminution des heures supplémentaires devront permettre la réalisation des économies supplémentaires nécessaires.

Au final, **tous budgets confondus**, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à 33,228 millions d'euros, en **augmentation de 2,09%** par rapport aux crédits votés au BP 2018 (comme évoqué précédemment, cette évolution intègre les dépenses de personnel liées à la prise de compétence GEMAPI).

Les dépenses de personnels se répartissent de la manière suivante :

Bpal	Transports	Eau	Ass coll	ANC	ENERGIES	ZAE	TOTAL
26 082 000	424 500	4 007 000	2 219 300	271 300	74 050	150 000	33 228 150

La création du nouveau budget annexe Énergies et le renforcement des effectifs sur le budget annexe des Parcs d'activité expliquent la dynamique sur les budgets annexes, avec 4 agents représentent 224 050 € soit 0.67% de l'ensemble des dépenses du chapitre 012.

La masse salariale des budgets eau, assainissement collectif et assainissement non collectif, avec 4 agents supplémentaires budgétés (2 remplacements d'agents inaptes en surnombre et 2 nouveaux postes créés en 2018 et budgétés à partir de 2019) augmente de 186 000 €, cette somme incluant le GVT.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement, la dette, et les recettes propres d'investissement (subventions, FCTVA).

Les dépenses d'investissement sont très majoritairement gérées en AP/CP.

2.1 Les recettes

2.1.1 L'épargne

Au budget primitif 2019, budget principal, **l'épargne brute est de 22,483 M€**. Ce montant est **en augmentation continue** depuis 2017 : +2,671M€ en 2018, et +4M€ en 2019 (données issues des budgets primitifs). Cette hausse est liée aux efforts de gestion réalisés sur nos dépenses de fonctionnement et au dynamisme des recettes.

L'épargne réellement disponible pour contribuer au financement des investissements est **l'épargne nette**, c'est-à-dire l'épargne brute après déduction de l'amortissement du capital.

Celle-ci est en **très forte augmentation** puisqu'elle est passée de 0,638M€ en 2017 à 2,986M€ en 2018, et est estimée à **10,483M€ pour 2019**.

2.1.2 La dette

Tous budgets confondus, l'encours au 31 décembre 2018 est **205,876 M€**, soit un important désendettement de 7,782 M€ par rapport à l'encours constaté au 31 décembre 2017 de 213,658 M€. Le montant d'emprunt prévu en 2018 a été ajusté au plus près des dépenses d'investissement et n'a donc pas été réalisé en totalité.

Lorient Agglomération a saisi des propositions de financements en début et en fin d'année 2018 à des conditions très intéressantes sur les taux fixes et les taux variables (marge resserrée).

Le taux moyen de la dette, tous budgets confondus, est de 1,8 % au 31 décembre 2018, à comparer avec le taux moyen au 31 décembre 2017, qui était de 2,01%.

La répartition entre les taux fixes et les taux variables évolue en faveur des taux fixes, dans la mesure où ils permettent de sécuriser les frais financiers jusqu'à échéance finale des emprunts, et où ils restent peu coûteux. Ainsi, au 31 décembre 2018, la répartition de la dette entre les taux fixes et les taux variables est de, respectivement, 55% et 45% (dont taux variables classiques, taux Livret A, taux structurés).

2.2 Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23, 458)

Pour 2019, le recensement de la totalité des projets de dépenses d'équipement est de **50,79 M€ sur le budget principal, ce qui représente un montant largement supérieur à celui du budget primitif 2018 (41,3 M€).**

Les dépenses d'équipement totalisent 30,1 M€ sur les budgets annexes, hors ceux gérés en comptabilité particulière de gestion de stocks. Sur ces budgets, les dépenses d'aménagement des zones d'activités économiques figurent en section de fonctionnement et représentent 6,336 M€ (budgets annexes des Parcs d'activités économiques et de la ZAC de la gare).

Dépenses d'équipement 2019	Montants
Budget principal	50,79 millions d'euros
Budget des transports	5,34 millions d'euros
Budget de l'eau	7,94 millions d'euros
Budget des ports de plaisance	5,78 millions d'euros
Budget des Parcs d'Activités Economiques *	5,91 millions d'euros
Budget de l'assainissement collectif	8,85 millions d'euros
Budget assainissement non collectif	0,010 million d'euros
Budget Zac de la Gare *	0,426 million d'euros
Budget Energies	2,150 millions d'euros

** Les dépenses d'aménagement du budget annexe des parcs d'activités économiques et du budget ZAC quartier Gare sont recensées en fonctionnement comme le prescrit la comptabilité de stock.*

Les principales dépenses d'équipement et d'aménagement sont les suivantes, pour le budget principal :

Programme d'investissement	BP 2019
CONSTRUCTION STEP PORT DE PECHE	3 726 000
TCSP-2EME TRANCHE	3 503 200
RESEAUX ET OUVRAGES EAUX PLUVIALES	3 158 040
GARE PEM	2 977 759
AIDE AU SECTEUR LOCATIF	2 300 000
BASE DE SOUS-MARINS-2NDE TRANCHE	1 857 900
REHABILITATION PARC LOCATIF SOCIAL	1 840 000
CENTRE DE SECOURS DE KERVARIC	1 801 465
COLLECTE SELECTIVE	1 542 279
FIC - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE	1 350 000
STEP PORT DE PECHE	1 300 000
PARKING SUD QUARTIER DE LA GARE ACQUIS VEFA	1 277 535
INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BATI	1 253 000
GARE PEM - BATIMENT TERTIAIRE	1 166 000
BSM - K2 - STUDIOS REPETITION MUSIQUE ACTUELLE	949 000

Et pour les budgets annexes :

Programme d'investissement	BP 2019
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE SECTEUR RIVE GAUCHE ET EST	2 592 500
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE SECTEUR OUEST	2 529 586
OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE GROIX	2 309 267
RESEAU BIOGAZ	2 150 000
PORT DE KEROMAN	2 055 000
MATERIEL ROULANT	2 000 000
RESEAUX EAU POTABLE SECTEUR OUEST	1 921 000
PORT DE PORT-LOUIS - ANSE DU DRIASKER	1 814 500
RESEAUX D'EAU POTABLE SECTEUR RIVE GAUCHE ET EST	1 559 300
USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE COET ER VER BLAVET	1 223 849
MATERIEL DE NAVIGATION	1 200 000
SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION	1 000 000
PORT DU KERNEVEL	695 000
RESEAUX ET STATIONS DE POMPAGE LORIENT	650 906
STATION D'EPURATION GROIX	559 400

MISSION 1 : AGIR POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOLIDAIRE ET POUR L'EMPLOI

1. Périmètre et enjeux de la mission

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, qui a confirmé le rôle des intercommunalités en matière de développement économique aux côtés des régions, Lorient Agglomération a signé le 7 novembre 2017 une convention sur les politiques de développement économique avec la Région Bretagne, pour décliner sur le territoire les orientations du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Par ailleurs, à compter du mois de janvier 2019, Lorient Agglomération intervient, dans le cadre de l'intérêt communautaire, en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, défini par une délibération en date du 18 décembre 2018. Un nouveau dispositif « Pass Commerce et Artisanat » sera proposé aux commerçants et artisans afin de soutenir ces activités dans les centralités.

Au cours de l'année 2019, une étude sera également menée afin d'interroger la pertinence de l'organisation actuelle en matière de développement économique, notamment les relations entre Audélor, les services communautaires et les autres acteurs qui œuvrent au service des entreprises. Cette étude permettra d'analyser les moyens engagés directement ou indirectement par notre établissement au service de cette politique publique et d'améliorer le service public d'accompagnement des entreprises en lien avec nos partenaires (Audélor, réseau consulaire, associations).

En outre, en 2019, Lorient Agglomération se donne une nouvelle ambition en matière d'offre économique en lançant un nouveau programme de parcs d'activités économiques permettant à la fois d'accueillir de nouvelles entreprises et de constituer des réserves foncières à moyen terme.

Parallèlement, Lorient Agglomération développera, avec l'appui d'Audélor et de Lorient Technopole, son action d'accompagnement des entreprises pour favoriser leur développement et soutenir l'innovation. Les actions favorisant l'attractivité économique et sociale de son territoire seront soutenues afin de permettre de nouvelles implantations. En ce qui concerne l'immobilier économique communautaire, les contrats d'un certain nombre d'entreprises seront harmonisés et, le cas échéant, reconduits. De nouvelles implantations, notamment sur le site de Lorient La Base, devraient se concrétiser.

L'année 2019 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action 2019-2020 de la charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient adoptée en 2017. Elle sera également marquée par la réalisation effective du programme DLAL Feamp et la poursuite du programme Leader, désormais pleinement opérationnel.

Lorient Agglomération a inscrit dans la durée son soutien aux infrastructures portuaires avec un plan pluriannuel d'investissements ambitieux pour le port de pêche de Keroman, financé aux côtés de la Région Bretagne (dans le cadre du syndicat mixte du port de Lorient Kéroman). L'établissement confirme également son soutien à la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan pour développer l'activité de l'aéroport de Lorient Bretagne Sud.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le partenariat avec l'Université de Bretagne Sud se poursuivra, au travers notamment du Contrat de plan Etat-Région et d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Enfin, Lorient Agglomération développera également sa politique en faveur des clauses d'insertion dans les marchés publics et soutiendra la Mission Locale, afin de favoriser la mise en réseau de tous les acteurs pour dynamiser le marché de l'emploi sur notre territoire, notamment en direction des jeunes qui peinent à entrer sur le marché du travail. Lorient Agglomération continuera à s'investir dans le cadre de la politique de la Ville en soutenant des projets en faveur de l'innovation numérique.

Cette mission comporte les programmes suivants :

- 101. Soutenir les acteurs du développement économique et les projets innovants
- 102. Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique
- 103. Aménager et mettre à disposition un foncier économique adapté aux besoins
- 104. Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires
- 105. Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- 106. Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'économie sociale et solidaire

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Soutenir les acteurs du développement économique et les projets innovants (programme 101)

Le montant alloué à ce programme en investissement s'élève à 120 000€ et permettra de soutenir les commerçants et artisans dans le cadre du nouveau dispositif « Pass Commerce et artisanat » ainsi que des événements et actions collectives favorisant le développement de l'innovation commerciale sur le territoire.

Au niveau du fonctionnement, ce sont plus de 2,9 millions d'euros qui sont prévus en dépenses.

Dans un contexte budgétaire contraint, il s'agit de réinterroger nos partenariats sans remettre en cause le service rendu aux acteurs du développement économique.

La subvention versée à Audélor, pour un montant avoisinant les 2,4M€, démontre la participation de nos partenaires à l'effort de maîtrise de la dépense et ce afin d'atteindre les objectifs de la contractualisation financière avec l'Etat.

Malgré cet effort substantiel, l'Audélor continuera à jouer son rôle d'agence de développement du territoire et de bras armé de l'agglomération dans l'accompagnement des entreprises et des filières (6 filières retenues dans le schéma territorial de l'innovation : pêche agromer, industrie navale, nautisme, TIC économie numérique, agriculture agro-terre).

Le soutien à Lorient Grand large (LGL) est également révisé à la baisse afin de tenir compte du report de la course Lorient-Les Bermudes-Lorient qui devait initialement avoir lieu en 2019. Enfin, le soutien au Conseil de développement est maintenu, et celui accordé à la Maison des Sciences et de la Mer est réduit de 5%.

L'aide à la première installation des agriculteurs sur le territoire se poursuit, la limite d'âge ayant été supprimée en 2018 et un accompagnement individuel par un prestataire proposé. Des crédits sont prévus afin de permettre l'animation de la charte de l'agriculture et de l'alimentation par la Chambre d'Agriculture mais également pour la mise en œuvre d'actions relatives à la restauration collective. L'Agglomération sera par ailleurs mandataire de l'Ademe pour le versement des fonds du Programme national alimentaire (PNA).

Concernant le parc des Expositions, il est prévu le versement d'une subvention d'exploitation d'un montant de 144 000€ et la perception d'une redevance de 76 425 euros pour l'exploitation de l'équipement.

2.2 Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique (programme 102)

L'opération de construction de l'équipement pour les musiques actuelles « Hydrophone », dont la fin des travaux s'échelonne entre décembre 2018 et mars 2019, se prolongera au sein du bloc K2 par l'aménagement de locaux de service et de sanitaires en vue de la création d'un espace événementiel qui sera opérationnel au printemps 2019. Les travaux liés à la sur-toiture du K2 seront complétés en vue de faciliter la maintenance.

Concernant le bloc K3, qui fait l'objet de la part de la Région d'une AOT au bénéfice de Lorient Agglomération, une provision de 50 000€ HT est proposée pour permettre d'effectuer certains travaux à la demande des exploitants.

D'autre part, afin de faire face à l'incendie qui a détruit le bâtiment des Défis situé sur le terre-plein Papin, des crédits sont provisionnés pour assurer sa déconstruction (150 000 €) et les premières études du programme d'un nouveau bâtiment.

Par ailleurs, les études menées sur le bâtiment CREA au parc d'activités de Soye, en vue d'améliorer le chauffage et l'isolation thermique du bâtiment, se poursuivront en 2019 par la désignation d'un maître d'œuvre pour réhabiliter les façades et par les travaux de création d'une chaufferie.

Des travaux seront entrepris sur le site d'aquaculture situé à Lomener, occupé auparavant par la société Aquastream, afin de le mettre en sécurité et de procéder au retrait de matériels dégradés,.

Enfin, au Parc des Expositions, le maintien des installations dans un état de fonctionnement et de sécurité satisfaisant nécessite la poursuite des travaux de remplacement de portes, ainsi que ceux de création d'un nouvel éclairage des espaces extérieurs.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement s'élève à 1 892 000 €.

2.3 Aménager et mettre à disposition un foncier économique adapté aux besoins (programme 103)

Cette compétence se déploie suivant deux axes.

Il s'agit tout d'abord de créer de nouveaux espaces d'activités économiques permettant de répondre aux demandes d'installation ou d'extension d'entreprises sur le territoire communautaire. Il s'agit pour ce faire dans un premier temps, d'initier et de piloter les études pré-opérationnelles permettant de confirmer la faisabilité des nouveaux parcs et dans un second temps, de mettre en œuvre ces projets dans leurs dimensions foncière (acquisition des terrains), juridique (choix et lancement des procédures), financière (création de budgets annexes), technique (conception et réalisation des travaux) et commerciale (concrétisation des ventes avec les entreprises).

Il s'agit ensuite de mener des actions de requalification des parcs existants et également d'intervenir sur des friches afin de remettre sur le marché des terrains à destination des entreprises mais sans nouvelle artificialisation des sols.

Il s'agit enfin de gérer les parcs ainsi créés jusqu'à leur commercialisation totale,

Pour cette compétence, les imputations budgétaires vont se faire sur le budget annexe des parcs d'activités pour les dépenses liées à la conception (étude de maîtrise d'œuvre) et la réalisation concrète des travaux et des acquisitions qui permettent la commercialisation des terrains et donc l'accueil d'entreprises et sur le budget principal pour les dépenses liées aux parcs complètement commercialisés, notamment les travaux d'entretien. Les recettes de cessions de terrains sont imputées sur le budget annexe.

Pour l'exercice 2019 lui est alloué un budget global de 7 214 804 euros, réparti entre budget annexe des parcs d'activités pour un montant de 5 753 564 euros HT et budget principal pour un montant de 1 461 240 euros.

Cette augmentation notable du budget des parcs d'activités par rapport aux années précédentes s'explique par différents éléments :

- Passage en phase pré-opérationnelle ou opérationnelle d'opérations déjà engagées telles que Boul Sapin, la Croix du Mourillon ou l'extension de Kerpont. Ces étapes induisent, en effet, des investissements importants tant en acquisitions foncières qu'en réalisation de travaux.
- Interventions significatives sur des opérations anciennes (Parc artisanal du Mourillon) ou sur des friches (Kergoussel à Caudan).
- Lancement des nouvelles opérations liées au nouveau schéma Directeur des ZAIC : foncier et lancement d'études.

Cette hausse du budget consacré aux parcs d'activité économique révèle une forte ambition dans la mise en œuvre du nouveau schéma directeur des ZAIC. Elle devrait être compensée, dans quelques années, par les rentrées des premières recettes de ventes de terrains.

Par ailleurs, dans le cadre de ventes de terrains à des entreprises qui vont s'implanter, 989 100 euros de recettes sont attendues dans le budget annexe des parcs d'activités.

2.4 Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires (programme 104)

Ce programme permet à Lorient Agglomération de soutenir le développement du port de pêche et, plus largement, de la filière pêche (en soutenant la formation et la promotion du secteur), mais également de soutenir le développement de l'aéroport.

- Concernant le soutien à la filière pêche, Lorient Agglomération cofinance, aux côtés de la Région Bretagne, les investissements portés par le Syndicat mixte du port de pêche de Keroman (SMPPK).

En investissement, comme en 2018, les contributions de Lorient Agglomération et de la Région Bretagne au budget du syndicat mixte du port de pêche sont lissées sur une base pluriannuelle. Ainsi, 1 300 000 € sont inscrits en investissement pour :

- poursuivre la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements du syndicat pour rénover les bâtiments existants et initier une démarche de valorisation des friches portuaires,
- poursuivre les travaux de remise en état des réseaux d'assainissement du port, la réalisation d'une station d'épuration et d'une station de production d'eau de mer propre. Dans le cadre de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour ces opérations, l'EPCI réalise également une avance de 3 726 K€ au syndicat mixte (somme également inscrite en recette d'investissement).

En fonctionnement, Lorient Agglomération contribuera au syndicat mixte SMPPK à hauteur de 24 530€.

Au titre de ce programme, Lorient Agglomération accompagne également les actions et les acteurs de la filière pêche, comme le comité départemental des pêches ou le festival du film pêcheurs du monde même si la subvention consacrée à cet événement est en légère baisse. L'année 2019 verra le renouvellement de la manifestation Pro&Mer, salon de l'emploi maritime, suite à une première édition réussie: à cet effet, une enveloppe de 20 000€ a été inscrite cette année.

- Concernant le soutien au développement de l'aéroport, en fonctionnement, 150 000 € sont reconduits pour soutenir la Chambre de Commerce et d'Industrie, gestionnaire de l'aéroport, et permettre la promotion de cette destination afin de pérenniser et développer les liaisons nationales et internationales.

2.5 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (programme 105)

Lorient Agglomération poursuit son soutien financier au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur son territoire à travers plusieurs modalités dont le volet enseignement supérieur du contrat de plan Etat-Région 2014/2020, la convention d'objectifs et de moyens avec l'Université de Bretagne Sud (UBS) ainsi qu'un soutien financier aux centres de transfert et structures intervenant sur les problématiques liées à la pêche ou aux co-produits de la mer.

Ainsi pour l'accompagnement des programmes de recherche de l'UBS et du plateau technique ComposiTIC une enveloppe budgétaire de 174 000 euros est inscrite en investissement. Celle-ci est en forte augmentation cette année, plusieurs projets nécessitant des financements importants en 2019 contrairement à l'année passée où le budget a été réduit en décision modificative. Les actions de formation, insertion et de soutien à la vie étudiante et culturelle mises en œuvre par l'université bénéficieront d'un soutien annuel en fonctionnement de près de 100 000 euros et 93 500 euros seront, cette année encore, consacrés à l'accompagnement des structures IDmer et Ifremer. Une subvention d'investissement est également inscrite pour IDmer afin de soutenir l'achat d'un équipement structurant (le « seadryer ») pour son activité productive et de recherche.

Les projets innovants et collaboratifs, issus des pôles de compétitivité, permettent à nos entreprises, notamment les PME-PME, de développer leur compétitivité et au territoire de consolider son écosystème. Un budget de 250 000 euros y est ainsi consacré, afin d'accompagner les dossiers déjà soutenus et de nouveaux projets.

Enfin, Lorient Agglomération, porteur du projet « handicap Innovation Territoire », poursuivra en 2019 le travail partenarial engagé afin de déposer, fin avril 2019, une offre dans le cadre de l'appel à projet « Territoires d'innovation ». La convention avec la Caisse des Dépôts et les différents marchés et études menés dans ce cadre sont prolongés sur 2019.

Concernant les studios de répétition, le contrat de délégation de service public prévoit le versement d'une subvention à hauteur de 635 800 euros, permettant à MAPL de couvrir les charges liées à l'installation dans Hydrophone, à compter du début de l'année. Lorient Agglomération percevra une redevance prévisionnelle de 23 400 euros pour l'exploitation de l'équipement. Au niveau des investissements, 8 300 euros sont prévus pour financer du renouvellement de matériel et une enveloppe de 350 000 euros est inscrite afin de permettre de verser le solde du marché des équipements scéniques des studios et des espaces de diffusion.

2.6 Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'économie sociale et solidaire (programme 106)

Lorient agglomération poursuit son financement de la « Mission Locale Réseaux pour l'emploi » en 2019. Légèrement revue à la baisse, l'accompagnement financier de Lorient agglomération se fixe à hauteur de 686 521€ au cours de cet exercice. Ce montant intègre le financement de Lorient Agglomération pour la gestion déléguée de la clause d'insertion dans les marchés publics.

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent, d'une part, les dotations annuelles des missions, programmes et actions et, d'autre part, les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » - présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions et présente pour information, les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement sont présentés dans le tableau intitulé :

- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP Tous Budgets », pour l'investissement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	11 728 040	7 603 079	9 844 700	10 796 703	20 641 403
Programme : 01 - Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants	10 000	3 794 689	120 000	2 901 808	3 021 808
01 - Partenariat avec les acteurs institutionnels du developpement economique	0	3 480 640	0	2 605 900	2 605 900
02 - Capitalisation de la Semea	0	0	0	0	0
03 - Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)	10 000	169 049	120 000	151 908	271 908
04 - Promotion economique du territoire au parc des expositions	0	145 000	0	144 000	144 000
Programme : 02 - Developper une offre attractive d'immobilier a vocation economique	4 590 000	0	1 892 000	0	1 892 000
01 - Construction et adaptation debaitements sur la BSM	3 765 000	0	1 087 000	0	1 087 000
02 - Developpement de l'offre immobiliere sur le parc technologique de soye (pepinieres)	450 000	0	225 000	0	225 000
03 - Construction et adaptation desautres batiments a vocation de developpement economique	0	0	60 000	0	60 000
04 - Construction et adaptation duparc des expositions	375 000	0	520 000	0	520 000

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	11 728 040	7 603 079	9 844 700	10 796 703	20 641 403
Programme : 03 - Aménager et mettre a disposition un foncier economique adapte aux besoins	724 000	1 922 975	1 454 400	5 760 404	7 214 804
01 - Etudes, aménagement et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire (zaic)	724 000	1 922 975	1 454 400	5 760 404	7 214 804
Programme : 04 - Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires	5 236 940	226 450	5 426 000	266 070	5 692 070
01 - Participation à la stratégie régionale de développement portuaire et naval	0	186 250	0	175 700	175 700
02 - Participation à la stratégie de développement du port de pêche	5 236 940	13 000	5 426 000	24 530	5 450 530
03 - Actions de promotion et d'accompagnement des acteurs de la filière pêche	0	27 200	0	65 840	65 840
Programme : 05 - Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	1 167 100	875 900	952 300	1 097 100	2 049 400
01 - Construction de l'ENSIBS	0	0	0	0	0
02 - Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	708 300	723 600	358 300	746 900	1 105 200
03 - Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	158 800	93 500	344 000	93 500	437 500
04 - Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	0	58 800	0	256 700	256 700
05 - Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	300 000	0	250 000	0	250 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	11 728 040	7 603 079	9 844 700	10 796 703	20 641 403
Programme : 06 - Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'economie sociale et solidaire	0	783 065	0	771 321	771 321
01 - Accompagnement du retour a l'emploi des jeunes, financemenId la Mission Locale	0	703 765	0	686 521	686 521
02 - Soutien aux missions d'animation, d' information et d'evenementiels, financement d'ARPE	0	0	0	0	0
03 - Porter le dispositif du PLIE en qualite d'organisme intermediaire	0	0	0	0	0
04 - Developpement de l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
05 - Soutien aux actions du contratde ville	0	79 300	0	84 800	84 800
06 - Chantiers nature et patrimoine	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 01 - Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi

Programme : 01 - Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants

01 - Partenariat avec les acteurs institutionnels du développement économique

02 - Capitalisation de la Semea

03 - Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)

04 - Promotion économique du territoire au parc des expositions

Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation économique

01 - Construction et adaptation de bâtiments sur la BSM

02 - Développement de l'offre immobilière sur le parc technologique de soya (pépinières)

03 - Construction et adaptation de bâtiments à vocation de développement économique

04 - Construction et adaptation du parc des expositions

RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		
Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Total 2019
4 767 440	1 391 425	5 824 959	1 168 225	6 993 184
0	173 200	40 000	126 425	166 425
0	50 000	0	0	0
0	0	0	0	0
0	55 760	40 000	50 000	90 000
0	67 440	0	76 425	76 425
723 000	0	1 651 459	0	1 651 459
723 000	0	1 651 459	0	1 651 459
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	4 767 440	1 391 425	5 824 959	1 168 225	6 993 184
Programme : 03 - Aménager et mettre a disposition un foncier economique adapte aux besoins	0	1 195 725	0	1 013 400	1 013 400
01 - Etudes, aménagement et gestion des zones d'activités d'intérêt communautaire (zaic)	0	1 195 725	0	1 013 400	1 013 400
Programme : 04 - Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires	4 036 940	0	4 126 000	5 000	4 131 000
01 - Participation à la stratégie régionale de développement portuaire et naval	0	0	0	0	0
02 - Participation à la stratégie de développement du port de pêche	4 036 940	0	4 126 000	5 000	4 131 000
03 - Actions de promotion et d'accompagnement des acteurs de la filière pêche	0	0	0	0	0
Programme : 05 - Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation	7 500	22 500	7 500	23 400	30 900
01 - Construction de l'ENSIBS	0	0	0	0	0
02 - Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	0	22 500	0	23 400	23 400
03 - Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	7 500	0	7 500	0	7 500
04 - Soutien aux initiatives et projets porteurs d'innovations techniques et technologiques	0	0	0	0	0
05 - Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 01 - Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi	4 767 440	1 391 425	5 824 959	1 168 225	6 993 184
Programme : 06 - Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
01 - Accompagnement du retour a l'emploi des jeunes, financementde la Mission Locale	0	0	0	0	0
02 - Soutien aux missions d'animation, d' information et d'evenementiels, financement d'ARPE	0	0	0	0	0
03 - Porter le dispositif du PLIE en qualite d'organisme intermediaire	0	0	0	0	0
04 - Developpement de l'economie sociale et solidaire	0	0	0	0	0
05 - Soutien aux actions du contratde ville	0	0	0	0	0
06 - Chantiers nature et patrimoine	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2019 Autorisation de Programme Création et Révision d'AP Tous Budgets

Dépenses

Mission : Agir pour un développement économique solidaire et pour l'emploi							
CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
9 844 700	9 339 087,92	1 191 000	666 775			21 041 562,92	41 378 264,07

01 Soutenir les acteurs du développement économique et agricole ainsi que les projets innovants								
Total	120 000	15 000					135 000	327 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Capitalisation de la Semea								0
03 Accompagnement des autres actions de développement économique (dont Leader) et agricole (Charte de l'Agriculture...)	120 000	15 000					135 000	327 000
04 Promotion économique du territoire au parc des expositions								0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Developper une offre attractive d'immobilier a vocation economique								
Total	1 892 000	1 467 848,86					3 359 848,86	14 279 518,6
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction et adaptation debatiments sur la BSM	1 087 000	1 132 090,78					2 219 090,78	12 334 612,5
02 Developpement de l'offre immobiliere sur le parc technologique de soye (pepinieres)	225 000	0					225 000	473 683,26
03 Construction et adaptation desautres batiments a vocation de developpement economique	60 000	0					60 000	62 860
04 Construction et adaptation duparc des expositions	520 000	335 758,08					855 758,08	1 408 362,84
03 Amenager et mettre a disposition un foncier economique adapte aux besoins								
Total	1 454 400	969 292,64					2 423 692,64	3 519 376
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes, aménagement et gestiondes zones d'activites d'interet communautaire (zaic)	1 454 400	969 292,64					2 423 692,64	3 519 376

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Développer les potentialités portuaires et aéroportuaires								
Total	5 426 000	6 530 768,34	1 191 000	666 775			13 814 543,34	20 202 525,39
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Participation à la stratégie régionale de développement portuaire et naval	0	0					0	1 280,46
02 Participation à la stratégie de développement du port de pêche	5 426 000	6 530 768,34	1 191 000	666 775			13 814 543,34	20 201 244,93

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation								
Total	952 300	356 178,08					1 308 478,08	3 044 844,08
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction de l'ENSIBS	0	0					0	23 537,95
02 Conventionnement partenarial avec l'UBS et autres actions en faveur de l'attractivité du territoire	358 300	225 478,08					583 778,08	1 471 688,79
03 Soutien aux centres de transfert et aux laboratoires de recherche de l'UBS	344 000	130 700					474 700	875 185,38
05 Soutien aux projets collaboratifs et innovants labellisés par les pôles de compétitivité	250 000	0					250 000	674 431,96
06 Favoriser l'insertion socio-professionnelle et promouvoir l'économie sociale et solidaire								
Total								5 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
04 Développement de l'économie sociale et solidaire								5 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d’investissement
Budget Principal

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Agir pour un developpement economique solidaire et pour l'emploi					
	2019	2020	2021	2022	Total
	5 817 459	5 520 000	1 191 000	666 775	13 195 234
Innovants					
	40 000				40 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	40 000				40 000
	1 651 459				1 651 459
	2019	2020	2021	2022	Total
	1 651 459				1 651 459
	4 126 000	5 520 000	1 191 000	666 775	11 503 775
	2019	2020	2021	2022	Total
	4 126 000	5 520 000	1 191 000	666 775	11 503 775

MISSION 2 : CONFORTER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LE POLE D'EXCELLENCE NAUTIQUE

1. Périmètre et enjeux de la mission

En 2019, Lorient Agglomération poursuit la mise en place de son schéma de développement touristique, en développant une politique communautaire en faveur de la randonnée et des sports de pleine nature, en maintenant l'accompagnement des projets portés par les acteurs privés et les communes et en continuant à alimenter l'application numérique randonnée, en lien avec Quimperlé Communauté.

Suite à l'acquisition du Haras d'Hennebont en 2017, Lorient Agglomération entend faire de ce site, un pôle de développement autour des activités équestres. Un ambitieux programme est porté à la fois par Lorient Agglomération, sur le volet touristique (muséographie et réalisation d'une salle de spectacle équestre), mais également avec la Région, le Département et la ville d'Hennebont, dans le cadre du syndicat mixte du Haras, sur un volet plus sportif. Ce programme est complété par les projets portés par la commune d'Hennebont, autour de l'abbaye de la Joie. Le Haras d'Hennebont constitue donc une véritable « pépite » et une véritable opportunité de développement pour la vallée du Blavet (en lien avec le patrimoine, la randonnée...).

Lorient Agglomération continuera également d'investir sur la qualité de l'accueil des visiteurs sur le territoire (Relais d'Information Touristique, aménagement des bureaux d'information et mise en valeur du territoire par l'image au sein de l'aéroport) et optimisera les partenariats tissés avec ses partenaires (CCI, Office de Tourisme...)

Enfin, l'agglomération maintiendra un effort d'investissement important pour la mise en valeur des ports et des équipements nautiques, source d'attractivité du territoire.

Cette mission comporte les programmes suivants :

- 201. Assurer la promotion touristique du territoire
- 202. Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs
- 203. Structurer une offre d'équipements et de services touristiques
- 204. Conforter une offre de loisirs diversifiée
- 205. Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme
- 206. Aménager et entretenir les ports de plaisance
- 207. Assurer la sécurité des zones de baignade

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Assurer la promotion touristique du territoire (programme 201)

Tout d'abord, une enveloppe de 165 750 euros est prévue dans la section d'investissement de ce programme, permettant de terminer plusieurs actions déjà en cours : la fin du déploiement des Point I Mobiles (Relais d'Informations Touristiques) (20 300€), le versement du solde du marché relatif à la billetterie commune mise en œuvre dans les sites muséographiques (58 900€) et le versement du solde d'une subvention d'investissement au musée sous-marin pour l'acquisition d'un outil de haute technicité permettant la réalisation de relevés audiovisuels en ultra définition par imagerie des épaves métalliques contemporaines (8 400€).

Cette enveloppe permettra également d'équiper numériquement la nouvelle agence de l'office de tourisme à Groix (42 000€), et d'acquérir du mobilier pour de la signalisation touristique et le balisage des sentiers de randonnée.

En fonctionnement, un soutien à l'office de tourisme est inscrit à hauteur de 1 386 000 euros pour l'année 2019. Ce soutien est révisé à la baisse pour tenir compte de la contrainte budgétaire résultant de la contractualisation financière avec l'Etat.

Par ailleurs, une enveloppe globale de 35 000 euros est destinée à la randonnée avec la mise en place des outils numériques (application), l'entretien de certains sentiers (compensé par une subvention du conseil départemental), ainsi que l'animation des acteurs touristiques du territoire.

2019 est également la dernière année pour le versement d'une compensation au syndicat mixte de la Vallée du Blavet, du fait du retrait de la compétence tourisme en 2015 (18 905€).

Les recettes issues de la taxe de séjour sont estimées à 754 000 euros en augmentation par rapport au prévisionnel de 2018 du fait des nouvelles règles de taxation pour les hébergements non classés et de l'intégration de recettes complémentaires liées à la taxation des réservations via les plates formes de réservation (abritel, airbnb...).

2.2 Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs (programme 202)

Ce programme se décompose en cinq actions en fonction de la destination des sites :

1- Les espaces découvertes et la cité de la voile Eric Tabarly

Le site du « Moulin des Princes » à Pont-Scorff devient une vitrine des actions menées par Lorient Agglomération notamment dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations). Pour mener à bien les actions d'animations naturalistes et environnementales le bâtiment fera l'objet de travaux de restructuration.

L'étude de programmation des nouveaux espaces muséographiques et de la création d'une structure dédiée aux spectacles équestres au Haras national d'Hennebont, a permis de lancer une consultation de Maitrise d'œuvre sous forme de concours en 2018. Une provision de 275 000 € HT permettra de rémunérer les équipes sélectionnées et de démarrer les études de conception ainsi que les prestations connexes.

La Cité de la Voile Eric Tabarly et le musée du sous-marin Flore bénéficieront de travaux d'amélioration et de remise en état de certains locaux ou matériels afin d'adapter les sites et de maintenir de bonnes conditions d'accueil du public.

2- L'immobilier de loisirs

Concernant l'immobilier de loisirs, le chantier de reconstruction du hangar abritant les ateliers et remises à matériels du golf de Ploemeur, sinistré en 2017, représente l'essentiel de cette action. Cette inscription de dépense s'effectue dans le cadre d'une prise en charge par les assurances et sera donc compensée par une recette. Les autres travaux de mise aux normes et d'amélioration concernent les sites des golfs, de la patinoire du Scorff, de Port Lay ou de la résidence de loisirs de Kerguelen.

Enfin, deux offices de tourisme vont bénéficier de nouveaux locaux dans la poursuite de l'amélioration des conditions d'accueil du public définies par le schéma de développement touristique 2012/2020.

D'une part, l'office de tourisme de Groix fait l'objet d'une convention de Maitrise d'Ouvrage déléguée avec la commune de Groix, afin de permettre l'aménagement de locaux neufs. En effet, cette dernière construit en complément de la réhabilitation du bâtiment « Ty Canot » à Port Tudy, une extension du bâtiment existant, adaptée aux besoins de l'office. Lorient Agglomération assure pour sa part les travaux et les frais de Maitrise d'œuvre liés à la création de ces aménagements.

D'autre part, l'office de tourisme de Lorient s'installera dans des locaux en cours de construction situés sur l'îlot C du quartier de la gare. Cette opération fait l'objet d'un bail en l'état futur d'achèvement et les études à mener en 2019 se poursuivront par des travaux d'aménagement en 2020.

3- L'immobilier nautique

Dans le prolongement des travaux d'extension du Centre Nautique de Kerguelen, des travaux d'amélioration et de finitions dans la halle et les bureaux, ainsi que dans le bâtiment des locaux « clubs », sont prévus en 2019 pour un montant de 35 500 €.

4- Les capitaineries

Des travaux de maintien en état et d'amélioration du patrimoine sont prévus sur plusieurs capitaineries, notamment celles de Gâvres et de Kernevel.

La reconstruction de la capitainerie de Lorient La Base, reportée à plusieurs reprises, nécessite cependant que soient inscrits des crédits en 2019 afin d'étudier l'évolution des besoins. En effet, les locaux actuels ont été aménagés dans des modulaires, ajoutés les uns aux autres au fil du temps et présentent parfois

un état avancé de dégradation. Les bureaux actuels ne sont pas en adéquation avec l'image de ce site d'excellence nautique en plein essor. Une provision de 50 000 € est proposée pour désigner un programmiste en 2019. Le total des crédits pour cette action s'élève à 118 000 €.

5- L'aménagement des abords des équipements du programme 202

Le parc de stationnement du centre nautique de Kerguelen et les cheminements d'accès sont très fréquentés et nécessitent des travaux pour organiser, optimiser et améliorer qualitativement les accès afin de créer de bonnes conditions d'accueil du public et préserver le site. Les études effectuées en 2017 et 2018 ont permis de notifier les marchés de travaux correspondants fin 2018. Les crédits correspondants, déjà inscrits pour partie au budget 2018, seront reportés et complétés en 2019. Une enveloppe supplémentaire de 30 000 € HT est proposée pour l'éclairage du cheminement piéton (programme de travaux issu de l'agenda d'accessibilité programmée).

Le programme 2019 pour le golf de Quéven découle de la délibération du Conseil Communautaire de juin dernier approuvant le programme de pompage et de forage afin de pérenniser la ressource en eau pour l'arrosage, ainsi que la création d'un nouveau bassin de stockage et des travaux de renaturation en lien avec la suppression des étangs. Il concerne également la mise aux normes de l'aire de lavage. Il s'élève à 190 000 € HT.

Le programme 2019 pour le golf de Ploemeur concerne également la pérennisation de la ressource en eau pour l'arrosage du golf avec notamment l'engagement d'études de faisabilité sur l'hypothèse d'alimentation à partir des eaux en sortie de la station de traitement des eaux de Ploemeur. Il concerne également la reprise de cheminements dégradés. Il s'élève à 70 000 € HT.

Le programme 2019 pour les espaces extérieurs du Parc d'Eaux Vives concerne le diagnostic des équipements d'éclairage existants et les premières phases d'études nécessaires à leur modification ou remplacement au regard des besoins et des normes. Il s'élève à 20 000 € HT.

2.3 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques (programme 203)

Ce programme concerne les équipements muséographiques et les hébergements.

En investissement, conformément au contrat de DSP négocié en 2017, il est prévu d'engager une étude de programmation (80 000€) pour le renouvellement de la muséographie du sous-marin Flore. En effet, ouvert depuis 2010, le parcours de visite n'a pas évolué depuis. Une enveloppe de 65 500€ est également prévue afin de permettre de solder l'étude de programmation et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un espace « Moussaillons » au sein de la Cité de la Voile Eric Tabarly (espace ludique et didactique consacré aux 3-12 ans). Les crédits nécessaires à la réalisation d'une tyrolienne à partir de la tour des vents de la Cité de la Voile Eric Tabarly sont inscrits pour un montant de 250 000€.

Enfin, conformément aux engagements pluriannuels, un fond de concours en investissement à hauteur de 105 000 € est prévu pour le village de Poul Fetan (Quistinic), pour conforter sa place de pôle d'attractivité touristique au Nord de l'agglomération.

Les autres investissements constituent de l'investissement courant, permettant de maintenir les muséographies et les hébergements attractifs.

En fonctionnement, la subvention d'exploitation versée à la Sellar pour l'accueil des touristes venant visiter les équipements muséographiques du territoire de Lorient Agglomération s'élève à 3 049 200€, en baisse par rapport à 2018. La subvention perçue par Lorient Agglomération pour cette exploitation s'élèvera à 176 400€. Il est également prévu, conformément aux engagements pluriannuels, le versement d'une subvention de fonctionnement au village de Poul Fetan, pour 30 000€. Une enveloppe de 57 000€, constante, est prévue pour l'accueil des scolaires dans les équipements muséographiques de Lorient Agglomération.

En ce qui concerne les hébergements, les subventions de fonctionnement versées pour le camping, la résidence et les gîtes du lain restent constantes : 17 000€ pour la résidence et 9800€ pour le camping. Les redevances d'affermages perçues sont estimées à 15 000€ pour la résidence et 18 600€ pour le camping.

2.4 Conforter une offre de loisirs diversifiée (programme 204)

En investissement, l'essentiel des dépenses est constitué par la première tranche du fond du concours versé par l'agglomération pour la salle de tennis de table d'Hennebont ; 200 000€ en 2019 et par le versement d'une subvention d'investissement de 170 000€ pour le golf de Ploemeur prévue dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public.

En fonctionnement, un montant d'un peu plus de 270 000 euros (stable par rapport à 2018) est prévu sur ce programme. Ce montant doit permettre de maintenir l'accueil des scolaires dans les équipements sportifs. L'agglomération percevra 168 400 euros de recettes (en augmentation de 7%) issues des redevances d'exploitation versées par les gestionnaires des golfs (nouveau contrat de DSP), de la patinoire et du poney club.

2.5 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme (programme 205)

Les investissements réalisés sur ce programme contribuent au bon niveau d'équipement du parc d'eau vive et des centres nautiques. Comme chaque année, il est proposé le renouvellement partiel du matériel de transport (remorque, moteurs hors bords) et de la flotte de bateaux (voiles, coques, kayaks, gréements...). En 2019, le montant des investissements proposé s'élève à 415 500€ (en diminution de 14%).

En fonctionnement, les crédits à hauteur de 1 573 500€, en légère diminution par rapport à 2018, permettront de financer le montant de la subvention d'exploitation, pour la gestion des centres nautiques, du Parc d'eau vive et des points estivaux, ainsi que l'accueil des scolaires.

2.6 Aménager et entretenir les ports de plaisance (programme 206)

Il est proposé pour le budget 2019 une inscription globale en investissement de 5 608 500 € HT, répartie suivant trois rubriques : études et travaux neufs, travaux de gros entretien et de grosse réparation et dragages.

Pour les travaux neufs, le programme 2019, chiffré à 3 297 500 € HT, porte sur les projets suivants, qui arrivent en phase opérationnelle :

- Extension du port de Lorient La Base (projet global chiffré à 1 900 000 € HT): 1 450 000 €
- Réhabilitation du môle historique du port de la Pointe à Port-Louis (projet global chiffré à 1 510 000 € HT) et aménagement du fond d'anse (projet global chiffré à 750 000 € HT) : 1 712 500 €

Une enveloppe de 65 000 € est également proposée pour les premières études d'aménagement du terre-plein du port de Kernével à Larmor Plage. Il en est de même pour un projet de création d'un port à sec au Rohu à Lanester, pour un montant de 70 000 €.

S'agissant du programme pour les travaux de gros entretien et de grosses réparations, le budget proposé de 1 455 000 euros HT permettra de financer les opérations suivantes :

- Réhabilitation du môle du port de Guidel Plages : 370 000 €
- Réhabilitation du pont-levant et de la porte-écluse au port de Lorient Centre : 385 000 €
- Carénage et remise en état de brise-clapots du port de Lorient La Base: 200 000 €
- Divers travaux réguliers d'entretien : 500 000 €

En ce qui concerne les dragages portuaires, la mise en place du plan de gestion opérationnel des dragages, devrait permettre d'engager en 2019 des dragages sur le port du Kernével et sur Lorient La Base, pour une enveloppe totale de 750 000 euros HT. Par ailleurs, le suivi annuel des sédiments sur l'ensemble des ports de plaisance communautaires sera poursuivi pour un montant de 46 000 euros HT. Enfin, il est prévu une enveloppe de 60 000 euros HT pour la réalisation d'un programme innovant de suivi sédimentaire de la rade et des Courreaux de Groix, études permettant d'obtenir des financements conséquents par la suite.

2.7 Assurer la sécurité des zones de baignade (programme 207)

En investissement, l'équipement et la gestion de la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire mobiliseront un crédit évalué à 29 000 euros, tandis que le fonctionnement des postes de secours s'inscrit dans un crédit de 204 900 euros, hors rémunération des personnels non communautaires figurant en Mission 6. Pour mémoire, Lorient Agglomération met en place l'intégralité des moyens logistiques et matériels de la surveillance des plages, tandis que le pouvoir de police est maintenu au Maire.

Le dispositif concerne les 16 plages suivantes :

- Larmor-Plage : Toulhars, Port-Maria, Kerguélen « les Mouettes » et « les Roseaux »
- Guidel : Lanenec, Pen Er Malo, le Loch, la Falaise
- Ploemeur : le Perello, le Stole, les Kaolins
- Groix : les Grands sables, Locmaria, Port Mérite
- Port-Louis : les Pâtis
- Gâvres : Gâvres océan

Les crédits alloués à la gestion des personnels en mission 6 sont en baisse (-6%) du fait de l'alignement de la période de surveillance des plages sur les vacances scolaires d'été.

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions ; programmes et actions et, d'autre part, les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	6 534 951	7 110 474	9 729 482	6 931 678	16 661 160
Programme : 01 - Assurer la promotion touristique du territoire	423 000	1 645 983	165 750	1 467 078	1 632 828
01 - Promotion touristique du territoire	423 000	1 645 983	165 750	1 467 078	1 632 828
Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs	1 827 267	13 100	1 945 232	0	1 945 232
01 - Construction et adaptation de bâtiments sur les espaces de découverte et la CVET	212 167	9 100	692 000	0	692 000
02 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier de loisirs	693 000	2 000	689 732	0	689 732
03 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier nautique	57 000	2 000	35 500	0	35 500
04 - Construction et aménagement des capitaineries	132 100	0	118 000	0	118 000
05 - Aménagements des abords des équipements à vocation touristique, nautique et de loisirs	733 000	0	410 000	0	410 000
Programme : 03 - Structurer une offre d'équipements et de services touristiques	850 334	3 374 891	1 125 500	3 388 000	4 513 500
01 - Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	191 667	3 348 091	250 500	3 361 200	3 611 700
02 - Renouvellement des muséographies et équipements mobiliers	628 667	0	840 000	0	840 000
03 - Proposition d'une gamme d'hébergements de qualité	30 000	26 800	35 000	26 800	61 800

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 02 - Conforter l'attractivite touristique et le pole d'excellence nautique	6 534 951	7 110 474	9 729 482	6 931 678	16 661 160
Programme : 04 - Conforter une offre de loisirs diversifiee	160 000	251 000	380 000	271 200	651 200
01 - Structuration de l'offre de loisirs (golf, patinoire, poney-club...)	150 000	251 000	200 000	271 200	471 200
02 - Renouvellement de l'equipementmobilier	10 000	0	180 000	0	180 000
Programme : 05 - Optimiser la gestion des portset developper les services pour la plaisance et le nautisme	532 850	1 578 400	475 500	1 573 500	2 049 000
01 - Gestion de l'exploitation portuaire	0	205 300	0	205 400	205 400
02 - Structuration de l'offre des equipements nautiques	0	1 373 100	60 000	1 368 100	1 428 100
03 - Renouvellement des equipements mobiliers des equipements nautiques	532 850	0	415 500	0	415 500
Programme : 06 - Aménager et entretenir les ports de plaisance	2 713 500	26 000	5 608 500	27 000	5 635 500
01 - Etudes et travaux neufs	1 030 000	1 000	3 297 500	0	3 297 500
02 - Travaux de gros entretien et grosses reparations	875 000	0	1 455 000	0	1 455 000
03 - Dragages	808 500	25 000	856 000	27 000	883 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	6 534 951	7 110 474	9 729 482	6 931 678	16 661 160
Programme : 07 - Assurer la sécurité des zones de baignade	28 000	221 100	29 000	204 900	233 900
01 - Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire	28 000	221 100	29 000	204 900	233 900
02 - Surveillance des zones de baignade (personnel non communautaire)	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	1 610 000	3 280 400	1 215 720	3 413 220	4 628 940
Programme : 01 - Assurer la promotion touristique du territoire	0	660 000	0	768 620	768 620
01 - Promotion touristique du territoire	0	660 000	0	768 620	768 620
Programme : 02 - Développer une offre attractive d'immobilier à vocation touristique, nautique et de loisirs	0	0	345 000	0	345 000
01 - Construction et adaptation de bâtiments sur les espaces de découverte et la CVET	0	0	230 000	0	230 000
02 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier de loisirs	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de bâtiments sur l'immobilier nautique	0	0	115 000	0	115 000
04 - Construction et aménagement des capitaineries	0	0	0	0	0
05 - Aménagements des abords des équipements à vocation touristique, nautique et de loisirs	0	0	0	0	0
Programme : 03 - Structurer une offre d'équipements et de services touristiques	0	194 000	0	245 000	245 000
01 - Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	0	176 000	0	211 400	211 400
02 - Renouvellement des muséographies et équipements mobiliers	0	0	0	0	0
03 - Proposition d'une gamme d'hébergements de qualité	0	18 000	0	33 600	33 600

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique	1 610 000	3 280 400	1 215 720	3 413 220	4 628 940
Programme : 04 - Conforter une offre de loisirs diversifiée	0	157 200	0	168 400	168 400
01 - Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	0	157 200	0	168 400	168 400
02 - Renouvellement de l'équipement mobilier	0	0	0	0	0
Programme : 05 - Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme	110 000	2 269 200	35 000	2 231 200	2 266 200
01 - Gestion de l'exploitation portuaire	0	2 190 000	0	2 150 500	2 150 500
02 - Structuration de l'offre des équipements nautiques	0	79 200	0	80 700	80 700
03 - Renouvellement des équipements mobiliers des équipements nautiques	110 000	0	35 000	0	35 000
Programme : 06 - Aménager et entretenir les ports de plaisance	1 500 000	0	835 720	0	835 720
01 - Etudes et travaux neufs	1 060 000	0	600 000	0	600 000
02 - Travaux de gros entretien et grosses réparations	440 000	0	235 720	0	235 720
03 - Dragages	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 02 - Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique

Programme : 07 - Assurer la sécurité des zones de baignade

01 - Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'intérêt communautaire

02 - Surveillance des zones de baignade (personnel non communautaire)

RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		
Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Total 2019
1 610 000	3 280 400	1 215 720	3 413 220	4 628 940
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
9 729 482	16 028 422,26	1 580 000				27 337 904,26	37 905 048,31

01 Assurer la promotion touristique du territoire

Total	165 750	411 989,49					577 739,49	1 397 838,08
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Promotion touristique du territoire	165 750	411 989,49					577 739,49	1 397 838,08

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Developper une offre attractive d'immobilier a vocation touristique, nautique et de loisirs								
Total	1 945 232	6 431 571,16	1 580 000				9 956 803,16	12 338 691,95
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Construction et adaptation debaitements sur les espaces de decouverte et la CVET	692 000	2 931 765,77	1 580 000				5 203 765,77	5 385 984,2
02 Construction et adaptation debaitements sur l'immobilier deloisirs	689 732	1 546 422,26					2 236 154,26	3 134 844,89
03 Construction et adaptation debaitements sur l'immobilier nautique	35 500	79 869,82					115 369,82	883 762,34
04 Construction et aménagement des capitaineries	118 000	1 042 198,31					1 160 198,31	1 441 600,52
05 Aménagements des abords des équipements a vocation touristique, nautique et de loisirs	410 000	831 315					1 241 315	1 492 500

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques								
Total	1 125 500	613 082,67					1 738 582,67	2 882 120,93
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de découverte	250 500	257 000					507 500	555 066,78
02 Renouvellement des museographies et équipements mobiliers	840 000	355 375,83					1 195 375,83	2 205 691,18
03 Proposition d'une gamme d'hébergements de qualité	35 000	706,84					35 706,84	121 362,97
04 Conforter une offre de loisirs diversifiée								
Total	380 000	1 369 380,8					1 749 380,8	1 977 128,9
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	200 000	1 085 666					1 285 666	1 410 666
02 Renouvellement de l'équipement mobilier	180 000	283 714,8					463 714,8	566 462,9

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme

Total	475 500	362 194,61					837 694,61	1 898 913,73
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Structuration de l'offre des équipements nautiques	60 000						60 000	60 000
03 Renouvellement des équipements mobiliers des équipements nautiques	415 500	362 194,61					777 694,61	1 838 913,73

06 Aménager et entretenir les ports de plaisance

Total	5 608 500	6 800 593,8					12 409 093,8	17 268 354,72
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes et travaux neufs	3 297 500	2 319 180,82					5 616 680,82	7 884 485,54
02 Travaux de gros entretien et grosses réparations	1 455 000	828 741,35					2 283 741,35	4 649 299,72
03 Dragages	856 000	3 652 671,63					4 508 671,63	4 734 569,46

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Assurer la securite des zonesde baignade								
Total	29 000	39 609,73					68 609,73	142 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Equipements et gestion pour la surveillance des zones de baignade d'interet communautaire	29 000	39 609,73					68 609,73	142 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
4 712 000						4 712 000	36 417 035,58

03 Structurer une offre d'équipements et de services touristiques

Total	3 106 200						3 106 200	23 985 826,83
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre touristique de la CVET et des espaces de decouverte	3 106 200						3 106 200	23 985 826,83

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Conforter une offre de loisirs diversifiée								
Total	243 800						243 800	1 946 743,69
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Structuration de l'offre de loisirs (golfs, patinoire, poney-club...)	243 800						243 800	1 946 743,69

05 Optimiser la gestion des ports et développer les services pour la plaisance et le nautisme								
Total	1 362 000						1 362 000	10 484 465,06
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
02 Structuration de l'offre des équipements nautiques	1 362 000						1 362 000	10 484 465,06

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d’investissement
Budget Principal

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Conforter l'attractivité touristique et le pôle d'excellence nautique					
	2019	2020	2021	2022	Total
	380 000	25 000	1 270 000	1 500 000	3 175 000
irs					
	345 000		1 270 000	1 500 000	3 115 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	230 000		1 270 000	1 500 000	3 000 000
	115 000				115 000
sme					
	35 000	25 000			60 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	35 000	25 000			60 000

MISSION 3 : GARANTIR UN AMENAGEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

1 Périmètre et enjeux de la mission

L'action communautaire, par ses compétences statutaires ou par les compétences que les communes ont décidé de confier à l'agglomération, est centrée sur la réalisation d'équipements publics structurant le territoire, le portage de politiques d'aménagement et de solidarités communautaires, telles que l'habitat, et la mise en commun d'un certain nombre de moyens comme en matière d'urbanisme et de droit des sols.

Parmi les réalisations majeures, l'année 2019 verra l'achèvement de la construction du centre de secours incendie, ainsi que la continuité de l'aménagement de la BSM pour poursuivre la dynamique du secteur du nautisme.

L'année 2019 verra également la poursuite de la mise en œuvre du second PIG (Projet d'intérêt général) pour la rénovation de l'habitat et la continuité du PLH.

Dans le domaine de l'urbanisme, le processus de mutualisation est conforté par un recours de plus en plus important aux services communautaires, que ce soit pour le droit des sols ou l'urbanisme opérationnel, le tout dans un esprit de proximité avec les communes et de consolidation des capacités d'ingénierie acquises collectivement.

2 Présentation des programmes et actions

2.1 Investir dans les infrastructures structurantes (programme 301)

Ce programme d'investissement est susceptible de concerner l'accompagnement des projets d'aménagement des RN 24 et 165, pilotés par les services de l'Etat, et la poursuite de la reconversion de la base de sous-marins (Lorient La Base).

S'agissant du 1^{er} thème, aucune opération faisant appel à un cofinancement de Lorient agglomération n'a été présentée par les services de l'Etat pour 2019.

Pour ce qui concerne Lorient La Base, ce site nautique exceptionnel accueille un pôle de course au large en pleine croissance. Il est désormais devenu un lieu d'entraînement de renommée internationale. Suite à la décision du Conseil Communautaire d'accueillir sur le site trois teams disposant de bateaux de la classe Ultim, un programme de travaux a été engagé en 2017 et 2018 pour rendre les emprises correspondantes compatibles avec la construction des bâtiments, puis pour adapter les aménagements des espaces publics aux nouveaux usages ainsi générés. Ce programme se poursuit en 2019 par les aménagements des espaces publics aux abords du 3^{ème} hangar, par les aménagements paysagers en périphérie de l'Esplanade et par les dispositifs d'éclairage de ce secteur.

Le programme prévisionnel 2019 porte également sur le démarrage des travaux d'aménagement de la rue du Commandant l'Herminier, sur l'engagement d'études pour le traitement du bord de quai du terre-plein Glorieux et sur l'adaptation ou le renforcement de divers ouvrages ou mobiliers existants au regard des usages.

L'enveloppe inscrite s'élève à 1 769 000 € TTC.

2.2 Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional (programme 302)

La principale opération du programme 302 est la construction du Centre de Secours Principal (CSP) de Lorient sur le site de Kervaric. Cet important projet pour la sécurité du territoire consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 8 800 m² sous la maîtrise d'ouvrage de Lorient agglomération, pour un montant global de 12.5 M€ HT. Il abritera d'une part, la future caserne et, d'autre part, les locaux nécessaires au groupement principal du SDIS, pour lesquels Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

En 2019, cette opération mobilisera 1 801 465 €. Les travaux de déconstruction et reconstruction de la partie effondrée en cours de chantier sont pris en charge par l'assurance Tous Risques Chantier (TRC) que Lorient Agglomération a contractée. Le chantier a démarré fin 2016 et devrait être livré à l'automne 2019 suite aux difficultés survenues pendant les travaux.

La seconde opération du programme 302 concerne le projet d'aménagement et de construction d'un pôle technique communautaire, dans la zone d'activités de Lann Sévelin à Caudan. Ce projet permettra de regrouper différents services actuellement répartis sur plusieurs sites (Technellys, pôles déchets, centre technique de Lorient...) et de valoriser cette réserve foncière de 30 400 m² mitoyenne à la déchèterie de Caudan, dont les travaux d'extension sont en cours, à proximité de l'usine ADAOZ.

Le regroupement des ateliers et des bureaux d'une grande partie des équipes de la DGVD, de la DEA, de la DAPEV et de la DIPSSI, principalement, permettra de mutualiser certaines fonctions et d'améliorer le fonctionnement des unités. Dans la continuité des études de faisabilité réalisées en 2014, il est proposé d'inscrire 230 000 € pour élaborer le programme et les scénarii d'aménagement du site et démarrer les premiers travaux d'adaptation.

Les crédits inscrits pour l'ensemble de ce programme en 2019 s'élèvent à 2 031 465 euros.

2.3 Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit (programme 303)

Lorient agglomération poursuit quelques nouvelles interconnexions, notamment pour la mutualisation d'infrastructures informatiques avec les communes et partenaires ou afin d'apporter un service aux entreprises mal desservies aujourd'hui, à partir de sa propre boucle numérique en étendant le réseau en fibres et en liaisons hertziennes. Un projet important sera mené pour 2019, il a pour objectif de remplacer la liaison hertzienne entre labase et la capitainerie de Port-Louis. Il s'agit de poser des fourreaux sur les fonds marins de la rade entre la maison de l'agglomération et Locmiquélic, ces fourreaux permettront de raccorder en fibres optiques les communes outre rade (Riantec, Locmiquélic et Port-louis) mais également de raccorder le collège de Riantec vers un point d'accès Vannetais situé sur notre data-center de Ploemeur, ainsi que le nouvel hôpital de Riantec au CHU du Scorff. Cette liaison est un enjeu important dans le réseau déployé par Lorient

agglomération. Par ailleurs, divers travaux sont budgétés afin de créer ou modifier certaines routes optiques pour le compte de tiers, opérations qui sont, soit refacturées, soit intégrées dans la location des services d'accès aux réseaux.

Aujourd'hui le processus de couverture en fibres optiques du territoire est en cours, soit par Orange dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention sur les 19 communes de l'ancienne Cap l'Orient, soit par Megalis Bretagne sur les six communes de l'ancienne Communauté de Communes de Plouay, au titre de la politique de solidarité numérique Régionale, soit par l'infrastructure propre de Lorient Agglomération qui entre dans une période d'achèvement et de compléments ponctuels comme évoqué ci-avant.

Pour le réseau de Lorient agglomération qui s'étend aujourd'hui sur plus de 100 kilomètres, un montant de travaux de 80 000 euros d'investissement est prévu sur ce programme pour 2019, auxquels il convient d'ajouter 30 000 euros de travaux ponctuels (modifications de routes optiques, câblages informatiques ou téléphoniques). Enfin, le projet de poses de fourreaux et de fibres optiques est prévu également pour un montant de 150 000 €.

Les crédits consacrés au déploiement de la fibre sur le secteur de l'ex communauté de communes de Plouay s'établissent à 229 912 euros pour la phase 1 avec le déploiement des 1 000 premières prises FTTH (fibre à la maison) sur la commune de Plouay. La phase 2 va également débuter avec pour objectif le déploiement de 2000 prises sur Plouay et de 787 prises sur Bubry. Pour l'année 2019, le montant de la phase 2 sera lui de 254 857 €.

Les crédits de fonctionnement s'établissent à 31 269 euros, comprenant la cotisation à l'association AVICCA, la location de points hauts et divers contrats de maintenance et d'hébergement en local technique. A cela, s'ajoute la subvention de fonctionnement liée au déploiement de la fibre optique FTTH sur Plouay voté cette année au comité Syndical de Megalis Bretagne.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la location de notre réseau, pour un montant d'environ 282 434 euros.

Zoom sur le développement des usages numériques

Le développement numérique s'articule selon deux axes, le premier est celui de l'aménagement numérique du territoire, le second, celui des usages numériques que permettent ces investissements. S'agissant de l'aménagement numérique, le déploiement de notre propre boucle numérique arrive globalement à son terme. Dans le cadre du plan France Très Haut Débit porté par l'Etat, deux zones ont été distinguées : l'ex- communauté d'agglomération de Lorient où se déploie Orange dans le cadre de l'appel à manifestation d'intention ; l'ex- communauté de communes de Plouay, faisant partie du projet Bretagne Très Haut Débit porté par le syndicat mixte Megalis Bretagne, où s'exprime la solidarité communautaire et régionale par le financement de la montée en débit et à terme du Très Haut Débit. L'année 2019 marquera d'ailleurs le début des travaux de déploiement de la phase 2 sur la commune de Plouay, dans le cadre du projet nommé Bretagne Très Haut Débit.

Au-delà du développement matériel qu'il convient d'accompagner selon les principes rappelés ci-dessus, il s'agit également pour l'agglomération d'initier par ses pratiques le développement des usages numériques. Pour cela un Schéma Territorial Numérique est présenté et donnera lieu à des nouveaux types d'investissements en infrastructures comme un réseau privé Lora qui pourra permettre l'émergence, dans les communes et sur l'agglomération, de projets autour des objets connectés.

L'année 2019 devrait également voir aboutir les projets de fibres transrade mais aussi la création d'un fonds d'intervention communautaire numérique, la lancement d'un projet autour des déchetteries connectées et d'autres projets liés à l'accompagnement de la transformation numérique auprès des communes.

2.4 Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols (programme 304)

Lorient agglomération est susceptible de réaliser les PLU de l'ensemble des communes de l'agglomération, 12 sont aujourd'hui en cours de révision générale, et plusieurs sont également concernés par des procédures de modification. De même, l'agglomération instruit les permis de construire de 24 des 25 communes membres. Le service instructeur est aujourd'hui positionné dans les locaux de l'Espace info habitat au Péristyle.

La réalisation des PLU a conduit à la mise en place de conventions avec les communes et au recrutement de contractuels pour assurer la concomitance des procédures. Toutes les communes ayant sollicité les services de Lorient Agglomération sont aujourd'hui prises en charge par le service.

Le PLU d'Inguiniel a été approuvé en 2017, les autres communes prises en charge par Lorient agglomération font l'objet d'une convention sur 3 ans, elles ont débattu leur PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et vont faire l'objet d'un « arrêt de PLU » en 2019, pour une approbation souhaitée avant les prochaines échéances électorales. L'ensemble des PLU en révision intégrera le nouveau SCOT et le nouveau PLH.

Par ailleurs, l'instruction du droit des sols de 24 des 25 communes de l'agglomération se fait également par le biais de conventions de prestations de services.

La somme de 25 000 euros, en investissement, constitue un prévisionnel d'étude portant sur des enjeux transversaux connexes aux politiques communautaires.

Une somme de 5000 € sera consacrée à l'édition de fiches d'instruction et à la conception de plaquettes pédagogiques à l'usage des pétitionnaires.

2.5 Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat (programme 305)

Le premier Programme Local de l'Habitat de Lorient agglomération a été approuvé le 7 février 2017. Néanmoins, celui-ci s'appuie sur les réflexions largement amorcées dans le PLH de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient (3^{ème} PLH) et sur les réflexions menées préalablement à l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient.

Le PLH prévoit un rythme de croissance de 0,34% par an permettant d'atteindre 206 650 habitants en 2022. Cette ambition vise également à limiter le desserrement des ménages en proposant une offre neuve diversifiée en termes de typologie des logements, de densité, de formes urbaines, de prix de vente afin d'accueillir et de retenir les jeunes familles sur le territoire. La diversification de l'offre doit également permettre d'assurer un parcours résidentiel complet aux ménages à l'échelle de l'agglomération.

Le choix de cette hypothèse implique un rythme de construction neuve de 1100 logements par an soit 6600 logements durant la durée du PLH.

Toutefois, les échanges ont conduit à identifier la réhabilitation du parc ancien comme un enjeu fort à prendre en compte. Il s'avère donc important de ne pas dépasser ce seuil de construction neuve, au risque d'accroître la concurrence entre neuf et ancien, ce qui pourrait fragiliser le parc ancien.

Ainsi, prenant en compte les enseignements du diagnostic, les élus du territoire se sont prononcés sur trois orientations qui guideront la politique de l'habitat sur la durée du PLH.

ORIENTATION 1 : Développer une offre d'habitat qui conjugue construction neuve et réhabilitation du parc ancien

ORIENTATION 2 : Promouvoir un habitat durable et solidaire

ORIENTATION 3 : Renforcer la gouvernance pour mener solidairement la politique de l'habitat

Les engagements financiers pour la mise en œuvre du programme d'actions s'élèvent à 37 728 000 euros sur la durée du PLH 2017-2022, soit 6 288 000 euros par an. A noter que ces 37 millions d'euros généreront par leur effet levier plus de 347 millions d'euros pour les entreprises locales.

Ces différents engagements de Lorient Agglomération se traduisent en propositions budgétaires pour l'année 2019 en investissement dans le tableau ci-après :

Actions	Proposition de crédits de paiement 2019 (en euros)
Aides à la pierre (délégation de compétence) privé et public (action 7)	600 000
Foncier - équilibre d'opération - emplacements réservés pour revitalisation des centre-bourgs (action 8)	-
Aide à la production de logements locatifs publics et à l'accession à la propriété - PTZ « Prim'Acces » (action 9)	2 470 500
Aides à la réhabilitation des logements locatifs publics et du parc privé : aides diverses aux propriétaires privés dans le cadre du PIG, prêt rénov... (action 10)	2 535 000
Actions spécifiques - étude stratégique copropriétés (fonds de concours et reversement de la participation ANAH) (action 11)	150 000

En fonctionnement sont prévues les actions liées à la gestion des terrains acquis dans le cadre du PLH, à la gestion des dossiers de réhabilitation (dossiers diagnostic autonomie, les actions de sensibilisation, les cotisations à l'ADIL et au Club Décentralisation et Habitat, les subventions accordées à la CNL, à la CSF, CLCV, à Creha Ouest, aux Compagnons Bâisseurs, à la Sauvegarde 56, à ALOEN) pour un montant global de 350 731€.

Un nouveau programme d'intérêt général (PIG) relatif à la réhabilitation du parc privé sur le territoire de l'agglomération a été relancé pour 5 ans (2018-2022).

2.6 Assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement (programme 306)

Une première convention cadre a été signée avec l'établissement public foncier « Foncier de Bretagne » (EPF) allouant à Lorient agglomération un montant de 9,557 millions d'euros, sur une durée de 5 ans, pour le portage d'acquisition de foncier ou d'immobilier pour le compte de notre établissement. Une seconde convention cadre entre l'EPFB (Etablissement Public Foncier de Bretagne) et Lorient agglomération pour la période 2016-2020 a été signée le 29 mars 2016.

Aux opérations comprises dans la convention cadre s'ajoutent :

- Deux opérations liées aux anciens équipements hospitaliers (Lorient et Hennebont).
- L'opération de la gare de Lorient.

Au total, 13 conventions opérationnelles ont été signées avec l'E.P.F sur 10 communes.

En complément du portage E.P.F, Lorient agglomération porte le foncier des parcs d'activités économiques d'intérêt communautaire développé en mission 1. Une exception est faite pour le portage d'un foncier en extension de la zone du Gripp à Groix pour l'installation d'une brasserie (22 000€ de portage foncier et 35 000€ de frais de viabilisation).

Autres opérations foncières :

- Foncier eau et assainissement : en raison de la prise de compétence eau et assainissement, Lorient agglomération est dans l'obligation d'acquérir du foncier pour sécuriser les périmètres de protection rapprochée des captages, également pour l'assainissement. Le montant global concernant ces acquisitions représente 55 000 €,
- Diverses autres opérations foncières sont à prévoir en rapport avec les espaces naturels, les terrains familiaux des gens du voyage ou encore avec le tourisme, pour un montant global de 39 500€.
- Les dépenses de fonctionnement en lien avec ces opérations concernent les frais de notaire, les honoraires des géomètres, les indemnités des propriétaires du fait des servitudes ou encore les frais de contentieux. Le montant global de ces frais de fonctionnement s'élève à 71 200€.

2.7 Accueillir les gens du voyage (programme 307)

Ce programme d'un montant de 1 301 455 euros comprend la finalisation des études de faisabilité et la réalisation d'un terrain pérenne estival à Plouay pour 400 000 euros, la réalisation des 4 terrains familiaux locatifs de Quéven pour 822 455 euros donnant lieu à subventions de l'Etat pour 256 000 euros et du Département pour 72 000 euros, l'entretien du terrain d'accueil d'Hennebont pour 50 000 euros, ainsi que l'acquisition de matériels pour la gestion régulière des aires d'accueil pour 29 000 euros.

2.8 Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire (programme 308)

Pour 2019, le budget annexe de la ZAC du quartier gare présente une légère baisse d'environ 90 000 euros par rapport aux crédits 2018. Sur un montant total de 388 000 euros, les plus importants postes de dépenses sont les suivants :

- **Travaux** : poursuite de la viabilisation des ilots C1 et C2, travaux d'aménagements entre l'ouvrage d'art du Triskell et ces mêmes ilots et réalisation d'un parking provisoire sur l'emprise de l'ilot B2.
- **Etudes** : Maitrise d'œuvre sur les espaces publics au sud-Ouest de la gare, rédaction des prescriptions architecturales sur les ilots à venir et poursuite de la mission d'OPC général.

2.9 Rénovation urbaine - ANRU (programme 309)

Dans l'attente de la signature de la convention ANRU fin 2019, il n'est pas nécessaire d'envisager la mobilisation de crédits communautaires pour l'année 2019.

3 Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable réglementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

- Les engagements pluriannuels en investissement sont présentés dans le tableau intitulé :
- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement - Budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 03 - Garantir un aménagement equilibre et durable du territoire communautaire	4 393 927	1 716 663	11 778 689	1 134 400	12 913 089
Programme : 01 - Investir dans les infrastructures structurantes	975 600	0	1 769 000	0	1 769 000
01 - Participation au financement de l'aménagement de la RN 165	0	0	0	0	0
02 - Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)	0	0	0	0	0
03 - Poursuite de la reconversion de la BSM	975 600	0	1 769 000	0	1 769 000
Programme : 02 - Doter l'agglomeration des equipements d'interet communautaire et/ou regional	1 600 000	50 000	2 031 465	0	2 031 465
01 - Construction d'un stade velodrome couvert	0	0	0	0	0
02 - Construction d'un nouveau centre de secours	1 520 000	50 000	1 801 465	0	1 801 465
03 - Maison de l'Agglomération	0	0	0	0	0
04 - Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan	80 000	0	230 000	0	230 000
Programme : 03 - Assurer l'accessibilite numerique et le deploiement du tres haut debit	468 018	30 652	744 769	31 269	776 038
01 - Generalisation de l'accès au tres haut debit (fibres optiques)	468 018	30 652	744 769	31 269	776 038

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	4 393 927	1 716 663	11 778 689	1 134 400	12 913 089
Programme : 04 - Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols	30 000	3 000	25 000	5 000	30 000
01 - Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement	30 000	3 000	25 000	5 000	30 000
Programme : 05 - Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat	600 000	468 613	5 755 500	350 731	6 106 231
01 - Aides à la production de logements neufs et à la réhabilitation du parc social	0	0	0	0	0
02 - Réserves foncières et aides à la sortie d'opérations	0	0	0	0	0
03 - Aides à l'amélioration du parc privé	0	0	0	0	0
04 - Aides aux populations spécifiques	0	0	0	0	0
05 - Etudes, information et sensibilisation	0	0	0	0	0
06 - Cotisations et subventions diverses	0	0	0	0	0
07 - Délégation des aides à la pierre	600 000	0	600 000	0	600 000
08 - Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	0	5 000	0	5 000	5 000
09 - Production de logements sociaux et accession	0	0	2 470 500	0	2 470 500
10 - Réhabilitation	0	70 000	2 685 000	27 500	2 712 500
11 - Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	0	393 613	0	318 231	318 231

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	4 393 927	1 716 663	11 778 689	1 134 400	12 913 089
Programme : 06 - Assurer les maitrises foncieres necessaires au developpement	119 309	122 200	151 500	71 200	222 700
01 - Developpement et gestion de l'offre fonciere economique	0	0	57 000	0	57 000
02 - Operations sur le foncier retro-portuaire	0	0	0	0	0
03 - Operations foncieres sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	13 500	0	22 000	0	22 000
04 - Autres operations foncieres	105 809	122 200	72 500	71 200	143 700
Programme : 07 - Accueillir les gens du voyage	601 000	264 000	1 301 455	288 200	1 589 655
01 - Accueil sur terrains de passage	28 000	214 000	79 000	238 200	317 200
02 - Accueil des missions et groupes familiaux	20 000	50 000	400 000	50 000	450 000
03 - Accueil en habitat adapte	553 000	0	822 455	0	822 455
Programme : 08 - Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	0	480 670	0	388 000	388 000
01 - ZAC du quartier de la gare	0	480 670	0	388 000	388 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire
communautaire

Programme : 09 - Renovation Urbaine - ANRU

01 - Renovation Urbaine - ANRU

DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		
Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	Total 2019
4 393 927	1 716 663	11 778 689	1 134 400	12 913 089
0	297 528	0	0	0
0	297 528	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire

RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
1 584 600	2 055 758	927 500	1 177 834	2 105 334

Programme : 01 - Investir dans les infrastructures structurantes

0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

01 - Participation au financement de l'aménagement de la RN 165

02 - Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)

03 - Poursuite de la reconversion de la BSM

Programme : 02 - Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional

803 000	0	0	0	0
0	0	0	0	0
803 000	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

01 - Construction d'un stade vélodrome couvert

02 - Construction d'un nouveau centre de secours

03 - Maison de l'Agglomération

04 - Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan

Programme : 03 - Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit

60 000	258 283	0	282 434	282 434
60 000	258 283	0	282 434	282 434

01 - Généralisation de l'accès au très haut débit (fibres optiques)

Programme : 04 - Assister les communes en matière d'aménagement, de planification et du droit des sols

0	0	0	0	0
0	0	0	0	0

01 - Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

**Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire
communautaire**

Programme : 05 - Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
	1 584 600	2 055 758	927 500	1 177 834	2 105 334
	600 000	342 500	600 000	340 000	940 000
01 - Aides à la production de logements neufs et à la réhabilitation du parc social	0	0	0	0	0
02 - Réserves foncières et aides à la sortie d'opérations	0	0	0	0	0
03 - Aides à l'amélioration du parc privé	0	0	0	0	0
04 - Aides aux populations spécifiques	0	0	0	0	0
05 - Etudes, information et sensibilisation	0	160 000	0	285 000	285 000
06 - Cotisations et subventions diverses	0	0	0	0	0
07 - Délégation des aides à la pierre	600 000	0	600 000	0	600 000
08 - Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	0	0	0	0	0
09 - Production de logements sociaux et accession	0	0	0	0	0
10 - Réhabilitation	0	0	0	0	0
11 - Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	0	182 500	0	55 000	55 000

Projet de Budget Primitif pour 2019 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 03 - Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire	1 584 600	2 055 758	927 500	1 177 834	2 105 334
Programme : 06 - Assurer les maitrises foncieres necessaires au developpement	0	0	0	0	0
01 - Developpement et gestion de l'offre fonciere economique	0	0	0	0	0
02 - Operations sur le foncier retro-portuaire	0	0	0	0	0
03 - Operations foncieres sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	0	0	0	0	0
04 - Autres operations foncieres	0	0	0	0	0
Programme : 07 - Accueillir les gens du voyage	121 600	416 400	327 500	416 400	743 900
01 - Accueil sur terrains de passage	0	411 000	0	411 000	411 000
02 - Accueil des missions et groupes familiaux	0	0	0	0	0
03 - Accueil en habitat adapte	121 600	5 400	327 500	5 400	332 900
Programme : 08 - Zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire	0	912 575	0	15 000	15 000
01 - ZAC du quartier de la gare	0	912 575	0	15 000	15 000
Programme : 09 - Renovation Urbaine - ANRU	0	126 000	0	124 000	124 000
01 - Renovation Urbaine - ANRU	0	126 000	0	124 000	124 000

Projet de Budget Primitif pour 2019 Autorisation de Programme Création et Révision d'AP Tous Budgets

Dépenses

Mission : Garantir un aménagement équilibre et durable du territoire communautaire							
CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
11 778 689	12 955 263,53	726 856,84	254 856,84	254 856,84		25 970 523,05	61 775 494,99

01 Investir dans les infrastructures structurantes								
Total	1 769 000	1 607 439,76					3 376 439,76	5 699 193,32
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Participation au financement de l'aménagement de la RN 165	0	0					0	0
02 Accompagnement du PDMI (plan de modernisation d'itinéraires)	0	0					0	40 742,86
03 Poursuite de la reconversion de la BSM	1 769 000	1 607 439,76					3 376 439,76	5 658 450,46

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Doter l'agglomération des équipements d'intérêt communautaire et/ou régional								
Total	2 031 465	59 131					2 090 596	17 527 774,82
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Construction d'un nouveau centre de secours	1 801 465	0					1 801 465	15 669 731,08
03 Maison de l'Agglomération	0	59 131					59 131	1 548 043,74
04 Aménagement et construction d'un pôle technique communautaire - Zone de Lann Sevelin à Caudan	230 000						230 000	310 000

03 Assurer l'accessibilité numérique et le déploiement du très haut débit								
Total	744 769	341 940,06	254 856,84	254 856,84	254 856,84		1 851 279,58	2 628 768,39
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Généralisation de l'accès au très haut débit (fibres optiques)	744 769	341 940,06	254 856,84	254 856,84	254 856,84		1 851 279,58	2 628 768,39

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Assister les communes en matiere d'aménagement, de planification et du droit des sols								
Total	25 000	12 451,4					37 451,4	135 272,6
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Etudes d'Urbanisme et d'Aménagement	25 000	12 451,4					37 451,4	135 272,6

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Poursuivre une politique dynamique et solidaire de l'habitat								
Total	5 755 500	10 497 732,09					16 253 232,09	32 190 182,8
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Aides à la production de logements neufs et à la réhabilitation du parc social	0	0					0	0
07 Délégation des aides à la pierre	600 000	2 384 794					2 984 794	4 473 449,33
08 Production neuve, action foncière et équilibre d'opérations	0	2 048 000					2 048 000	2 184 000
09 Production de logements sociaux et accession	2 470 500	3 894 637,9					6 365 137,9	15 181 893,4
10 Réhabilitation	2 685 000	2 170 300,19					4 855 300,19	10 350 840,07
11 Actions spécifiques, sensibilisation et subventions diverses	0	0					0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

06 Assurer les maîtrises foncières nécessaires au développement								
Total	151 500	381 624,13					533 124,13	1 469 862,83
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Développement et gestion de l'offre foncière économique	57 000	0					57 000	122 000
03 Opérations foncières sur les espaces naturels (DUP guidel/ploemeur)	22 000	27 500					49 500	74 100
04 Autres opérations foncières	72 500	354 124,13					426 624,13	1 273 762,83

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Accueillir les gens du voyage								
Total	1 301 455	54 945,09	472 000				1 828 400,09	2 124 440,23
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Accueil sur terrains de passage	79 000	54 355,45					133 355,45	211 677,17
02 Accueil des missions et groupes familiaux	400 000	589,64					400 589,64	580 762,89
03 Accueil en habitat adapté	822 455	0	472 000				1 294 455	1 332 000,17

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d’investissement
Budget Principal

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Garantir un aménagement equilibre et durable du territoire communautaire					
	2019	2020	2021	2022	Total
	927 500				927 500
	600 000				600 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	600 000				600 000
	327 500				327 500
	2019	2020	2021	2022	Total
	327 500				327 500

MISSION 4 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS ET LES MOBILITES DURABLES

1 Périmètre et enjeux de la mission

La mission 4 regroupe toutes les actions relatives à la mobilité des personnes sur le territoire de Lorient Agglomération : ces actions s'articulent autour de différents axes qui relèvent des compétences communautaires mais également d'engagements partenariaux avec les autres collectivités en fonction des compétences propres de chacune. L'action communautaire et celle de ses partenaires sont définies dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Voté par le conseil communautaire le 22 février 2013, après avis des communes, du conseil départemental, du conseil régional et de l'Etat et suite à enquête publique, le PDU se décline en quatre défis :

- Défi territorial : organiser notre territoire pour que chacun puisse se déplacer de manière durable,
- Défi social : assurer le droit à la mobilité pour tous et selon ses besoins,
- Défi environnemental : améliorer la qualité de notre environnement grâce à des déplacements plus propres,
- Défi comportemental : changer nos habitudes.

Les autres documents d'orientation présidant aux politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la mission 4 sont le schéma directeur d'accessibilité programmée des transports (Sd'AP), adopté par le conseil communautaire du 15 décembre 2015, et le schéma directeur d'aménagement cyclable adopté par le conseil communautaire du 15 avril 2005.

Budgétairement, la mission 4 intègre :

- Les dépenses opérationnelles du budget annexe des transports, notamment la prise en charge des dépenses d'exploitation du réseau urbain et les recettes permettant d'y faire face, ainsi que les investissements utiles à l'exploitant pour assurer sa mission de service public. L'année 2018 a marqué le début d'une collaboration avec un nouveau délégataire sur des bases partenariales renforcées. L'année 2019 a débuté par la mise en service d'un nouveau réseau répondant à des objectifs de rationalisation de l'offre, afin de s'inscrire dans une perspective de développement de l'usage dans le cadre d'une économie soutenable.
- Le financement du Triskell, Bus à haut Niveau de Service (BHNS), participant à l'efficacité et à la qualité du réseau urbain pour les derniers tronçons.
- Le financement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Lorient dont les travaux se poursuivent avec la construction des parkings sud, après l'ouverture de la gare en 2017, la réalisation du parvis sud et de l'accès nord en 2018.

- Une provision pour participer aux actions concertées de mise en œuvre du PDU et des politiques cyclables portées par les communes et inscrites au schéma cyclable d'agglomération.
- Le financement des actions destinées à faciliter l'accessibilité aux personnes handicapées à l'ensemble des transports et bâtiments publics communautaires.

2 Présentation des programmes et actions

2.1 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes (programme 401)

L'inscription budgétaire du **budget annexe des transports**, fixée à 40 616 000 €, soit en recul de 1.4% par rapport à 2018, traduit la stabilisation des coûts d'exploitation du réseau, associée à la baisse de la dotation aux amortissements (-122k€) et des charges financières (-40k€) ; le nouveau contrat de concession ne prévoit plus le remboursement du versement transport au délégataire générant une baisse de 180 K€ de ce poste.

Il importe cependant de rappeler que l'effort consenti depuis plusieurs années pour garantir l'équilibre du budget annexe, ne permet plus d'y trouver des marges d'économie importantes sur les dépenses courantes hors dépenses d'exploitation.

Concernant ces dernières, il convient de mentionner la particularité du réseau lorientais qui produit annuellement plus de 8 millions de kilomètres, soit sensiblement plus que la production moyenne des réseaux de la strate de population ; cette situation est due tant à la géographie étendue de Lorient agglomération qu'à la nature du service rendu à l'ensemble des communes, entraînant une offre cumulée particulièrement importante. Le projet de restructuration du réseau urbain mis en chantier en 2016, et mis en œuvre depuis le 7 janvier 2019, a notamment pour objectif de rationaliser l'offre de transport pour en garantir la pérennité financière tout en maintenant un haut niveau de service. Un premier bilan au printemps 2019 permettra d'évaluer tant l'incidence de ce nouveau réseau sur l'usage des transports collectifs, que son économie globale. Le contrat de concession sera revu en conséquence.

Concernant les recettes commerciales issues de la vente de titres de transport perçues par l'exploitant, la dynamique constatée suite à la mise en œuvre en juillet 2016 de la gamme solidaire associée à une politique commerciale soutenue, conduite par le nouveau délégataire du service de transport, ont permis le maintien d'un niveau de recettes légèrement supérieur à 6 M€, tout en permettant à plus de 50% des abonnés de bénéficier d'un tarif réduit. La baisse des prévisions de recettes commerciales entre le BP 2018 et le BP 2019 ne traduit pas une diminution des recettes effectivement perçues, qui restent en progression, mais une réalisation partielle des effets cités plus haut. La mise en œuvre du nouveau réseau devrait participer à renforcer son attractivité, même s'il est habituel de constater une baisse de fréquentation dans les premiers mois suivant une refonte importante d'un réseau, du fait de la perte de repères qu'elle génère pour certains usagers.

Le versement transport (VT) connaît une évolution de 1,4 % qui correspond à l'évolution tendancielle, malgré une forte variabilité des encaissements constatés d'une année sur l'autre. L'évolution des bases d'assujettissement des employeurs, qui sont passées, en 2016, de plus de 9 à plus de 11 salariés, ont conduit à limiter le dynamisme du rendement du Versement Transport ; la perte de recettes générée par cette évolution est compensée en année n+ 1 par l'Etat qui en définit le montant par arrêté annuel pour chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité. La compensation 2017 (perçue en 2018) s'élevait à 386 k€, base retenue pour le BP 2019.

Les évolutions des autres dotations restent neutralisées depuis 2008.

Le renouvellement du parc d'autobus est assuré au travers de marchés habituellement passés tous les 2 ans ; Il est envisagé, à titre exceptionnel de passer un marché au titre de la seule année 2019, et de procéder conjointement à la conduite d'une étude de faisabilité sur les conditions de mise en œuvre de la transition énergétique pour le parc de véhicule de Lorient Agglomération, en vue, le cas échéant, de l'initialiser dès 2020. Au titre de 2019, il est prévu l'acquisition de 4 bus articulés, dont deux en tranche conditionnelle au regard des besoins du nouveau réseau, et de deux minibus à motorisation électrique pour un montant global de 1,9 M€. Des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des procédures engagées en 2018 concernant la construction d'un nouveau navire et le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation - Information Voyageurs (SAEIV) n'ont pas permis de débiter ces opérations au cours de l'année écoulée, ce qui conduit à ré-inscrire en 2019 les crédits prévus initialement en 2018.

Ainsi, 1,05 M€, correspondant à 30% du coût estimé d'un nouveau navire électrique (3,5 M€), ont ainsi été provisionnés sur l'exercice 2019 ; le projet consiste à réaliser un nouveau navire, en s'appuyant sur le modèle d'Ar Vag Tredan, qui a donné toute satisfaction, tant en termes d'exploitation, de bilan environnemental et d'usage pour les passagers, depuis sa mise en service en septembre 2013. Un crédit de 150 k€ est également prévu pour les grosses réparations sur les autres navires de la flotte.

Le SAEIV, organe essentiel d'exploitation et d'information des voyageurs, notamment en temps réel sur les afficheurs ou sur des applications mobiles, doit être remplacé du fait de son âge (version de base mise en service en 2002) et de l'évolution des technologies ; le montant prévu au budget (1 M€), correspond à 45% du coût estimé du projet (2,5 M€).

Les autres crédits d'investissements correspondent aux besoins habituels de l'exploitation (travaux sur dépôts, matériels et outillages, informatique...).

Hors remboursement de capital et amortissements des subventions, le programme d'investissement du budget annexe s'établit ainsi à 5,34 M€.

Sur le **budget principal**, la légère augmentation des dépenses de fonctionnement traduit la participation de Lorient Agglomération à des services nouveaux mutualisés auprès d'autres acteurs publics, notamment la Région, pour le service d'information multimodale Mobibreizh, ou Mégalis Bretagne pour le service public de covoiturage OuestGo.

En investissement, un budget d'étude de 80 k€ est destiné à la révision du schéma cyclable d'agglomération, celui actuellement en vigueur datant de 2005, et à d'autres études ponctuelles, notamment sur la stratégie des déplacements sur la rade de Lorient.

L'accompagnement des politiques cyclables portées par les communes est maintenu à 55 000 € pour tenir compte des demandes recensées.

2.2 Développer l'inter-modalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre (programme 402)

Concernant le Pôle d'Echanges Intermodal, le programme 2019 prévoit le solde des conventions de travaux de la gare routière, de la passerelle et de l'accès nord exécutés sous maîtrise d'ouvrage « Gares et Connexions » pour un montant total de 1,086 M€, le solde des travaux d'aménagement du parvis sud (655 k€), les opérations foncières associées (1,2 M€) et la poursuite de l'acquisition des parking réalisés dans le cadre des premiers îlots de la ZAC de la Gare (1,2 M€), en vue de leur livraison en 2020.

Concernant le Triskell, 2,5 M€ sont inscrits pour réaliser les derniers travaux, notamment sur la commune de Ploemeur ; ils se substituent aux crédits antérieurs engagés mais non mandatés, suite à l'abandon des reports pour une meilleure lisibilité budgétaire. Des crédits complémentaires (400 k€) ont été inscrits pour la reprise du secteur Faouëdic à Lorient, livré en 2005 et dont la structure en pavés a été altérée du fait de la très forte fréquentation par les bus (environ 750 passages quotidiens), et pour la mise en place de contrôle d'accès dans le secteur de la gare et du quai des Indes, afin de garantir la sécurité et la qualité de ces espaces soumis à une forte pression automobile (400 k€).

Sur ces deux opérations, le montant total des crédits inscrits au budget s'établit à 7,9 M€.

2.3 Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine (programme 403)

L'ordonnance du 26 septembre 2014 et ses textes d'application ont créé un nouveau dispositif qui a complété la loi du 11 février 2005 : l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). En 2015, la Communauté d'agglomération a donc approuvé et déposé son AD'AP qui concerne 49 sites relevant de la catégorie des Etablissements Recevant du Public (ERP) et 25 Installations Ouvertes au Public (IOP).

Cette planification a été réalisée après concertation avec les associations de personnes en situation de handicap au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et, en particulier, des réunions avec le Groupe de Travail « aménagement ». La stratégie de Lorient agglomération pour bâtir son plan pluriannuel de mise en accessibilité s'est déclinée en prenant en considération les domaines d'activité dans lesquels sont inscrits les différents sites, couplés à leur fréquentation.

La première période de trois ans de l'Ad'AP a permis de mettre en conformité les équipements structurants (Parc des expositions et hall de la gare d'échange L'Orientis), le musée du sous-marin Flore, des équipements de loisirs et tourisme comme la Patinoire du Scorff ou le Centre Nautique de Kerguelen.

Certaines opérations n'ont pu être entreprises en 2018, le budget proposé en 2019 inclut donc la réinscription de ces montants. Les crédits sollicités permettront de traiter le centre d'hébergement du parc océanique à Larmor, la Halle de Locastel, cinq terrains d'accueil des gens du voyage, des locaux aux ports de Lorient et à Kernevel ainsi que la villa Margareth.

Pour mémoire, le plan d'action pour le parc de Lorient Agglomération, qui comprend 862 actions chiffrées à mener sur 9 ans, représente un total de travaux de 1 980 634 € HT.

Les crédits affectés en 2019 à ces travaux s'élèvent à 322 000 €.

3 Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable réglementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluriannuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	11 258 500	35 159 230	13 752 494	34 877 050	48 629 544
Programme : 01 - Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes	3 168 000	35 061 930	5 492 000	34 826 550	40 318 550
01 - Renouvellement du parc de véhicules terrestres	191 000	0	2 000 000	0	2 000 000
02 - Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	1 050 000	0	1 200 000	0	1 200 000
03 - Développement de la billettique	0	0	85 000	0	85 000
04 - Outil d'exploitation performant (depôts, équipements, points d'arrêts)	1 712 000	281 100	1 957 000	216 320	2 173 320
05 - Remunération du délégataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	0	34 162 800	0	34 160 700	34 160 700
06 - Financement des transports publics (VT, recettes commerciales, dotations...)	0	240 000	0	60 000	60 000
07 - Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	100 000	341 230	100 000	350 230	450 230
08 - Mise en œuvre du plan de déplacement urbain	55 000	36 800	80 000	39 300	119 300
09 - Développement des modes de déplacement doux (vélos, piétons, covoiturage, PDE)	60 000	0	70 000	0	70 000
10 - Elaboration et mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre	7 909 000	70 000	7 938 494	25 000	7 963 494
01 - Mise en œuvre d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à l'échelle du territoire	4 047 000	70 000	3 703 200	25 000	3 728 200
02 - Réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lorient	3 862 000	0	4 235 294	0	4 235 294

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	11 258 500	35 159 230	13 752 494	34 877 050	48 629 544
Programme : 03 - Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine	181 500	27 300	322 000	25 500	347 500
01 - Réalisation de travaux d'amélioration dans les ERP et ERT	95 000	0	285 000	0	285 000
02 - Réalisation de travaux d'amélioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	86 000	0	37 000	0	37 000
03 - Accessibilité handicap	500	27 300	0	25 500	25 500

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	2 774 660	41 143 500	6 710 000	40 570 000	47 280 000
Programme : 01 - Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes	0	41 143 500	550 000	40 570 000	41 120 000
01 - Renouvellement du parc de véhicules terrestres	0	0	0	0	0
02 - Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	0	0	550 000	0	550 000
03 - Développement de la billettique	0	0	0	0	0
04 - Outil d'exploitation performant (depôts, équipements, points d'arrêts)	0	0	0	0	0
05 - Remunération du délégataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	0	2 049 061	0	2 073 900	2 073 900
06 - Financement des transports publics (VT, recettes commerciales, dotations...)	0	39 094 439	0	38 496 100	38 496 100
07 - Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	0	0	0	0	0
08 - Mise en œuvre du plan de déplacement urbain	0	0	0	0	0
09 - Développement des modes de déplacement doux (velos, piétons, covoiturage, PDE)	0	0	0	0	0
10 - Elaboration et mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accessibilité aux transports publics	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Développer l'intermodalité et les infrastructures de transports collectifs en site propre	2 774 660	0	6 160 000	0	6 160 000
01 - Mise en œuvre d'un réseau de bus à haut niveau de service (BHNS) à l'échelle du territoire	767 500	0	1 790 000	0	1 790 000
02 - Réalisation du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Lorient	2 007 160	0	4 370 000	0	4 370 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 04 - Favoriser les déplacements et les mobilités durables	2 774 660	41 143 500	6 710 000	40 570 000	47 280 000
Programme : 03 - Poursuivre la politique d'accessibilité du patrimoine	0	0	0	0	0
01 - Realisation de travaux d'amélioration dans les ERP et ERT	0	0	0	0	0
02 - Realisation de travaux d'amélioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	0	0	0	0	0
03 - Accessibilité handicap	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilités durables

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
13 752 494	15 391 485,51					29 143 979,51	80 337 140,21

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

01 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes								
Total	5 492 000	6 972 916,53					12 464 916,53	19 583 179,69
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Renouvellement du parc de véhicules terrestres	2 000 000	2 673 529,71					4 673 529,71	9 421 453,6
02 Renouvellement de la flotte de véhicules à passagers	1 200 000	2 180 000					3 380 000	3 522 220
03 Développement de la billettique	85 000	0					85 000	214 088,38
04 Outil d'exploitation performant (dépôts, équipements, points d'arrêts)	1 957 000	1 973 491,32					3 930 491,32	5 637 206,31
07 Gestion de l'AOTU (autorité d'organisation des transports urbains)	100 000	12 895,5					112 895,5	186 551,4
08 Mise en œuvre du plan de déplacement urbain	80 000	71 000					151 000	216 000
09 Développement des modes de déplacement doux (vélos, piétons, covoiturage, PDE)	70 000	62 000					132 000	385 660

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Developper l'intermodalite et les infrastructures de transports collectifs en site propre								
Total	7 938 494	8 056 239,88					15 994 733,88	59 691 440,09
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Mise en oeuvre d' un reseau debus a haut niveau de service (BHNS) a l'echelle du territoire	3 703 200	2 136 248,17					5 839 448,17	25 968 494,19
02 Realisation du pole d'echangemultimodal (PEM) de la gare de lorient	4 235 294	5 919 991,71					10 155 285,71	33 722 945,9
03 Poursuivre la politique d'accessibilite du patrimoine								
Total	322 000	362 329,1					684 329,1	1 062 520,43
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Realisation de travaux d'amelioration dans les ERP et ERT	285 000	238 908,48					523 908,48	720 926,75
02 Realisation de travaux d'amelioration dans les IOP (installations ouvertes au public)	37 000	123 420,62					160 420,62	341 593,68
03 Accessibilite handicap	0	0					0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilités durables

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
33 956 000						33 956 000	249 633 272,49

01 Favoriser les déplacements et développer les transports urbains et maritimes

Total	33 956 000					33 956 000		249 633 272,49
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
05 Remuneration du delegataire et autres charges d'exploitation du service public de transport	33 956 000						33 956 000	249 633 272,49

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d’investissement
Budget Principal

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Favoriser les déplacements et les mobilites durables					
	2019	2020	2021	2022	Total
	6 160 000	2 300 000	1 200 000	430 000	10 090 000
	6 160 000	2 300 000	1 200 000	430 000	10 090 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	1 790 000	800 000	200 000		2 790 000
	4 370 000	1 500 000	1 000 000	430 000	7 300 000

MISSION 5 : PRESERVER UN ENVIRONNEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE

1. Périmètre et enjeux de la mission

Engagée de longue date en faveur du développement durable, Lorient Agglomération poursuit en 2019 la mise en œuvre de cette politique publique phare depuis sa création et aujourd'hui reconnue nationalement. Labélisation Cit'ergie, territoire « Zéro Gaspillage - Zéro Déchet » et lauréat fin 2018 de l'appel à projet Territoire Econome en Ressources (TER) avec l'Ademe, territoire lauréat de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte), l'ensemble de ces distinctions sont autant de déclinaisons concrètes pour réaffirmer nos engagements en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Ces enjeux se traduisent dans des domaines aussi variés que l'eau, l'énergie, la gestion des déchets ou la protection des milieux et des ressources.

En 2019, le nouveau PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), document cadre issu de la loi relative à la transition énergétique qui conforte les premiers PCET issus des lois Grenelle et positionne l'EPCI comme échelon coordinateur de la transition énergétique sur le territoire, sera décliné au travers de nombreuses actions qui ont été votées fin 2018 lors de l'arrêt de projet.

Au 1^{er} janvier 2018, et conséquence directe de l'application de la loi NOTRe et MAPTAM, Lorient Agglomération s'est vue transférer par les communes la compétence obligatoire de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). L'année 2019 sera ainsi marquée par l'organisation et la mise en œuvre des missions obligatoires GEMAPI et des missions connexes (hors GEMAPI) en concertation avec les structures de bassins versants et les acteurs existants. Lorient Agglomération poursuivra son adhésion aux structures porteuses de SAGE à l'échelle des bassins versants, chargées de la planification et des prescriptions réglementaires. La prévention des inondations maritimes sera portée par Lorient Agglomération, tant sur le volet gouvernance (PAPI) que sur le volet opérationnel avec la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires sur les ouvrages recensés.

En application de la loi NOTRe, Lorient Agglomération s'est vue également transférer par les communes la compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018, selon des modalités techniques et financières validées par le Conseil Communautaire de février 2018, et sur le périmètre classé en U et AU des communes. A l'occasion de ce transfert, un fonds d'intervention de l'Agglomération est mis en œuvre pour un montant d'1 M€HT par an qui permet de compléter au besoin les investissements à porter sur cette compétence (en sus des AC « investissements » définies). Ce mécanisme se poursuivra en 2019 conformément aux engagements pris.

Les caractères innovants et performants de nos actions en matière de préservation de l'environnement et de transition énergétique sont particulièrement reconnus par les acteurs et partenaires de ces différentes politiques (Ademe, Agence de l'Eau, Etat et Région principalement), qui engagent avec Lorient Agglomération des contractualisations fortes, notamment par des soutiens optimisés ou « exceptionnels » sur l'ensemble de ces politiques, aussi bien sur le fonctionnement que l'investissement. La contractualisation signée avec l'Etat reposera en 2019 la question même de l'opportunité « budgétaire » de la réponse à ces appels à projets, ceux-ci étant souvent générateurs de moyens dédiés à mettre en œuvre ou de reversements à des tiers qui ont un impact direct sur nos dépenses réelles de fonctionnement.

Garantir la qualité du service aux usagers, garantir la pérennité des espaces naturels et leur préservation, protéger la ressource qu'elle soit celle de l'eau, de l'air ou des énergies, protéger des risques, construire une économie sociale, solidaire et circulaire sur le territoire, constituent des enjeux fondamentaux pour assurer la pérennité d'un développement contraint entre la pression économique, humaine, urbaine et la qualité de vie à préserver.

Ces actions ne vont pas sans une réelle volonté de maîtrise des dépenses publiques, surtout dans le contexte actuel de la contractualisation de notre EPCI avec l'Etat. Ainsi, la recherche de rationalisation et optimisation du service, qu'il soit exercé en régie ou par prestations, est constante, notamment par l'optimisation des contrats de prestations de service ou de fournitures. Le niveau de service rendu et son éventuelle rationalisation font régulièrement l'objet d'études en tenant compte des besoins et attentes des usagers.

2. Présentation des programmes et actions

2.1 Mettre en œuvre une politique de gestion intégrée de l'eau, en lien avec une agriculture durable (programme 501)

En 2019, Lorient agglomération poursuivra l'élaboration d'un observatoire de l'eau adapté au territoire de l'agglomération en lien avec Audélor.

L'établissement participera aux structures syndicales de gouvernance à l'échelle des bassins versants (les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)) pour un montant de 94 900€.

2.2 Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualité (programme 502)

La gestion de l'eau et de l'assainissement sur les 25 communes du territoire impose des investissements importants pour maintenir un service public de qualité, en assurant la pérennité des ouvrages par un renouvellement ou une réhabilitation de certains équipements. La mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements se poursuit sans dépassement des enveloppes actées dès 2016. Les crédits jusque-là non consommés, ont été répartis sur les deux derniers exercices de cette PPI.

Par ailleurs, sur 2019, il est poursuivi la mise en œuvre de la convergence des tarifs de l'eau et de l'assainissement vers une grille unique, commune à tous les types d'usagers et à toutes les communes à l'horizon 2020.

En matière d'assainissement :

Depuis 2018, la compétence assainissement se compose de deux types de missions : l'une relevant des eaux usées, imputée sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif, la deuxième relevant des eaux pluviales urbaines, imputée sur le budget général de l'Etablissement.

Assainissement collectif des eaux usées

En matière d'assainissement collectif des eaux usées, la programmation des investissements pour 2019 est issue de l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et d'autre part du dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux. **Les investissements sont prévus à hauteur de 8,342 millions d'euros hors taxe.** Les principaux projets liés à la mission 5 sont les suivants :

- la poursuite et l'achèvement des stations d'épuration de Guidel et Groix (0,882M€)
- la poursuite des renouvellements de réseaux (4,230M€)
- la poursuite des rénovations des postes de relevages (2,090M€ dont 0,650M€ sur la commune de Lorient pour notamment la rénovation des postes de relevage du Manio et de la BSM)
- le solde des crédits est réservé pour la réalisation :
 - o de petits travaux de branchement pour les usagers (0,300M€) ;
 - o d'achat de matériels ou équipements divers (0,223M€) ;
 - o d'achat de véhicules, fourgonnette et épandeur (0,137M€) ;
 - o d'études diverses schéma directeur et filières boues sur Ploemeur (0,087M€) ;
 - o d'études diverses préalables aux travaux, levés topographiques, inspections télévisées... (0,253M€)

Certaines opérations d'investissement sur les réseaux et les postes de relevage sont éligibles aux subventions de l'agence de l'eau et ont donc fait l'objet d'inscription de crédits de recettes sur le budget primitif 2019 à hauteur de 1,558M€ (dont 25,5 K€ au titre de programmes en lien avec les énergies renouvelables) ; ces subventions sont à la baisse d'année en année.

Concernant les recettes, la redevance assainissement est par définition la principale ressource du budget annexe assainissement collectif. Cette recette est de l'ordre de 12,747 millions d'euros.

Assainissement non collectif des eaux usées

L'exploitation du service d'ANC (**Assainissement Non Collectif**) engendre des dépenses de fonctionnement afférentes à la rémunération du personnel propre à la régie et aux marchés de prestations de service ou de travaux associés à l'exécution du programme de réhabilitation groupée des filières en cours. Les dépenses de fournitures et sous-traitance nécessaires à l'exploitation du service en régie sont estimées à 362 k€HT (+0,56% par rapport à 2018). Ce montant comprend notamment les dépenses relatives à la mise en œuvre du dernier programme de réhabilitation groupée des filières d'ANC (350 k€HT). Comme les années passées, seuls quelques crédits pour l'achat de matériels et logiciels sont prévus en investissement sur le budget annexe assainissement non collectif.

Assainissement des eaux pluviales urbaines

La compétence « **gestion des eaux pluviales urbaines** » a été prise par Lorient Agglomération le 1^{er} janvier 2018. L'exploitation du patrimoine transféré des communes membres vers Lorient Agglomération est assurée par le biais de convention par les communes pour le compte de Lorient Agglomération (budget alloué de 350 k€TTC). Un programme d'études et travaux, d'un montant de 3,287 M€TTC a été défini pour 2019 prenant en compte les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus en 2018 sur les ouvrages ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- o Renouvellement de réseaux eaux pluviales à Brandérion, Cléguer, Guidel, Hennebont, Lanester, Lorient (avenue de la Marne), Plouay, Quéven et Riantec,
- o Créations de réseaux ou renouvellement à Inguiniel, Inzinzac-Lochrist,
- o Réfection du poste de relèvement des eaux pluviales Jaurès à Lorient,
- o Travaux sur l'émissaire de Port-Maria à Larmor-Plage,
- o Lancement ou poursuite d'études eaux pluviales notamment le schéma directeur, mais également études en lien avec la restauration du milieu naturel à Guidel et Caudan.

En matière d'eau potable :

Là encore, la programmation des investissements pour 2019 est issue de l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et d'autre part du dialogue avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux. Les investissements sont prévus à hauteur de **7,655 millions d'euros hors taxe** pour les actions relatives à l'eau potable». Les principaux projets sont les suivants :

- o La poursuite de la construction de l'UTEP de Groix (2,309M€)
- o le changement des membranes sur l'usine de Coët Er Ver (1,224M€)
- o la poursuite des renouvellements de réseaux (3,745M€).

Les subventions inscrites s'élèvent à 215 K€ dont 200 K€ au titre de programmes en lien avec les énergies renouvelables et notamment le renouvellement des pompes sur la prise d'eau de Kéréven à Pont-Scorff intervenu en 2018.

Concernant l'exploitation des ouvrages, il peut être noté que plusieurs délégations de services publics sont arrivées à échéance en 2018, ce qui impacte les budgets de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes car une délégation de service public n'apparaît ni en dépense ni en recettes (du moins partiellement) dans les budgets annexes, à la différence d'une exploitation en régie ou en prestation de service :

- Reprise en régie des services d'eau potable de Languidic et Brandérion,
- Marché de prestation de service passé sur les communes de Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic.

Par ailleurs les marchés d'exploitation des usines de production d'eau potable du Petit Paradis et de Coët er Ver et leurs ouvrages associés ont été remis en concurrence en 2018 ainsi que le marché d'exploitation du service d'eau potable de Larmor-Plage. L'année 2019 constituera donc la première année d'exécution des nouveaux marchés.

La vente d'eau est, par définition, la principale ressource du budget annexe de l'eau. Cette recette est de l'ordre de 19,49 millions d'euros HT. Elle est en augmentation, notamment du fait des évolutions tarifaires mais aussi des échéances de plusieurs délégations de service public, comme exposé ci-avant.

2.3 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets (programme 503)

Lorient Agglomération s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable ambitieuse et est reconnue comme un établissement pionnier en matière de traitement des déchets, et dans la prise en compte des économies d'énergie pour ses bâtiments.

Elle a été retenue dans le cadre de deux appels à projets successifs fin 2014 et début 2016 initiés par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer : « Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage » et « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Dans la perspective d'atteindre les objectifs liés au domaine des déchets, et dans la continuité du programme « Zéro déchet, zéro gaspillage », Lorient agglomération s'est portée candidate en juillet 2018 à l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources » (TER) lancé par l'ADEME Bretagne. Le programme d'actions, la gouvernance et les partenariats proposés ont été retenus par l'ADEME pour la période 2019-2021, ce qui fait de Lorient Agglomération la deuxième collectivité en Bretagne, lauréate en phase 2, de l'appel à projets TER.

A travers le projet TER et le Contrat d'Objectif qui lui est associé, Lorient agglomération souhaite s'engager dans une nouvelle démarche vertueuse, porteuse de dynamisme et volontariste en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA), mais également en matière de gestion des déchets d'entreprises et, plus largement, de développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 15 185 128 euros HT proratisé, hors personnels et carburants, pour l'année 2019 et se répartissent en 37% des dépenses consacrées à la collecte, 45% au traitement (centre de tri+UTB+Kermat), 15% aux déchèteries et 3% à la prévention.

En 2019, en fonctionnement, les priorités sont données à :

- La mise en place des optimisations de collecte sur le secteur en régie pour les communes de Locmiquélic, Riantec, Port Louis, Hennebont et Lanester avec abaissement de fréquence de collecte des déchets ménagers résiduels (DMR), mise en place de bacs à cuve réductrice pour la collecte des bio déchets et modification des volumes des bacs emballages suite à l'extension des consignes de tri sur les plastiques. Ainsi, en octobre 2019, 50% de la population de l'agglomération aura ce schéma de collecte incitatif et performant pour maximiser le tri sélectif.
- La mise en place des nouvelles filières dans les déchèteries (plâtres et peut être polystyrène et plastiques durs), le tri au sol des gravats et des déchets verts sur les nouvelles déchèteries (Hennebont et Caudan) et la gestion informatisée des sites(déchèteries connectées).
- Le démarrage du programme TER.
- L'augmentation de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) sur les déchets enfouis à l'ISDND de Kermat (passage de 33 à 41 euros). Cette TGAP va augmenter significativement à partir de 2019 et ce sur les 6 ans à venir. Le texte vient d'être approuvé à l'assemblée.
 Entre 2018 et 2019, pour un même tonnage enfoui, Lorient Agglomération va payer près de 300 000 euros supplémentaires de TGAP.
 Entre 2018 et 2025, pour un même tonnage enfoui, Lorient Agglomération payera près d'1 million d'euros supplémentaires de TGAP.
- Le curage du bassin de boues biologiques de la STEP de Kermat (travaux exceptionnels réalisés tous les 3 ans).

Concernant les recettes de fonctionnement, elles s'établissent à 6 741 000 euros, soit une baisse prévisionnelle des recettes de l'ordre de 70 000 euros due à une baisse du montant perçu pour la Redevance Spéciale et à une baisse des recettes de vente des matériaux (les prix des matériaux fluctuent en fonctionnant des cours mondiaux).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 540 369 euros HT proratisé et se répartissent en 44% des dépenses consacrées à la collecte avec notamment l'acquisition de nouveaux véhicules de collecte, l'achat de bacs et colonnes et la réhabilitation du site de Kerbus à Groix (les travaux s'étaleront sur 2 ans) ; 22% dédiées au traitement, essentiellement liées au centre de stockage de Kermat avec la réhabilitation définitive des premières alvéoles de Kermat 3 ; 34 % correspondant à l'investissement sur les déchèteries avec notamment la fin des travaux de la déchèterie de Caudan et les premières acquisition pour la Gestion Informatisée des Déchèteries, mais également des modifications dont la plateforme des végétaux à Ploemeur, les vestiaires à Riantec et Keryado, une Brico thèque à Hennebont et le lancement des études de réhabilitation de la déchèterie de Guidel.

2.4 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables (programme 504)

L'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité de 2018 avec toujours un volume important de recettes en investissement et en fonctionnement pour un volume de dépenses en diminution. En effet, Lorient Agglomération continue de tirer les bénéfices de ses engagements pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables sur son patrimoine et sur l'ensemble du territoire (labélisation Cit'ergie, performance énergétique et énergies renouvelables pour les entreprises, autoconsommation collective...).

Des recettes sont liées au contrat territorial avec l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable sur notre territoire, au contrat de partenariat Etat-Région pour notre patrimoine et aux appels à projets SMILE / SMART GRID.

Les investissements en 2019 sont prévus de manière à diminuer les dépenses énergétiques de notre patrimoine afin de concourir aux économies de gestion. L'objectif de générer en moins de 10 ans plus de 1 million d'euros d'économie annuelle nette, pérennisée sur nos factures énergétiques (en fonctionnement) sera atteint et la majeure partie de ces économies constatées dès 2019. Dans cette optique, nos investissements seront toujours en 2019 majoritairement orientés vers les services industriels (valorisation des déchets, eau et assainissement) qui représentent à eux seuls près de 80% de la facture énergétique du patrimoine de Lorient Agglomération :

- efficacité énergétique industrielle : optimisation de process sur l'Usine de Traitement Biologique, renouvellement de matériels par du matériel plus performant sur les usines d'eau et station d'épuration,
- amélioration continue et consolidation des économies d'énergie déjà réalisées dans le cadre de la Certification ISO 50001 obtenue, fin 2018, pour l'ensemble du périmètre traitement et valorisation des déchets,
- Construction de l'unité de valorisation du biogaz de Kermat,
- développement du photovoltaïque en autoconsommation sur nos sites industriels, en autoconsommation collective et développement de projets de fermes solaires au sol (Kermat),

En fonctionnement, outre les recettes du contrat avec l'ADEME, le service perçoit également la participation des communes dans le cadre de la plateforme de services énergies destinée aux communes : recettes CEE, consolidation de la mission de Conseil en Energie Partagé et poursuite de l'optimisation de l'achat d'énergie. La plateforme de services « Energies » est aujourd'hui devenue un outil incontournable et bénéfique pour les 25 communes de l'agglomération qui, toutes, y adhèrent.

En 2019, sera également mise en œuvre une régie autonome énergie portant sur :

- la vente d'électricité photovoltaïque issue de nos centrales de production,
- le négoce et vente de CEE pour le compte des tiers (communes et autres partenaires),
- la vente de bio-méthane issue de notre installation de valorisation de kermat.

Enfin, le budget 2019, en dépenses de fonctionnement, prévoit des crédits afin de conduire la mise en œuvre du groupement d'achat d'énergies 2020-21-22 (42 partenaires - 60 millions euros de consommations d'énergies), le renouvellement de la démarche Cit'ergie (cofinancement de l'ADEME) et le soutien à l'action menée par ALOEN, qui poursuit son accompagnement des acteurs socio-économiques et des habitants du territoire.

2.5 Prévenir les risques et nuisances environnementaux (programme 505)

L'agglomération poursuivra en 2019, avec les acteurs institutionnels concernés, le suivi des Plans de Prévention de Risques Technologiques sur les 3 sites concernés et notamment leur déclinaison au travers des mesures d'accompagnement financières pour les riverains proches, pouvant bénéficier de dispositions particulières fixées dans ce cadre réglementaire.

2.6 Assurer le suivi des programmes européens en matière de développement durable (programme 506)

Les actions de suivi des sites européens Natura 2000 se poursuivent. Plusieurs suivis botaniques, ornithologiques et d'expertises avifaune seront réalisés ainsi qu'une cartographie des herbiers à zostères dans la Rade de Lorient, une synthèse du DOCOB de Groix sera réalisée ainsi que l'organisation d'un temps fort sur les bernaches en octobre 2019 pour un montant global de 29 500 euros.

2.7 Valoriser et gérer le patrimoine naturel (programme 507)

465 ha d'espaces naturels sont déclarés d'intérêt communautaire et ainsi ouverts au public. L'ensemble de ces sites offre une complémentarité d'espaces représentatifs de la diversité patrimoniale (mer/rade/vallées) du territoire de Lorient Agglomération.

Environ 2 millions de personnes les fréquentent annuellement. Ils offrent des supports incontournables de promenades, d'évolution sportive, de ressourcement, des réservoirs de biodiversité... tant sur le littoral que dans les terres. Espaces de loisirs de proximité et de tourisme estival, ce patrimoine naturel constitue tout autant un vecteur de lien social et intergénérationnel qu'un support à l'économie touristique du territoire. Ils représentent un cadre de vie de qualité et attractif pour les habitants du territoire.

Un partenariat fort est pérennisé depuis la fin des années 70 avec le Conservatoire du Littoral sur le plan foncier sur les communes de Guidel, Ploemeur, Larmor-Plage, Riante et Gâvres. Il est matérialisé par une convention cadre de gestion et une convention tripartite avec le Département (subvention de fonctionnement).

Le budget de fonctionnement annuel est de 231 950 euros hors frais de personnel, celui d'investissement pour 2019, de 878 000 euros. Des études sur la digue du Symbole et la vannes du moulin neuf aux Rives du Ter sont inscrites ainsi que la réfection des jeux d'enfants sur la rive droite du Ter. Des études de réfection des berges seront réalisées pour conforter les abords de l'île de Locastel, des travaux forestiers au Domaine du Lain, des travaux de réfection de passerelle au Parc du Lain à Gestel, d'accès à l'île de Locastel à Inzinzac-Lochrist...

2.8 Lutter contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine (programme 508)

2.9 Reconquérir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières (programme 509)

Dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne « Préservation et restauration des continuités écologiques des territoires » et de l'appel à manifestation d'intérêt de l'agence française de la biodiversité « Atlas de la Biodiversité Communal », des études d'inventaires faune/flore/habitats seront réalisées pour un montant de 77 000 € afin d'élaborer un plan d'actions opérationnel « Trame vertes et bleues » pour maintenir et restaurer la continuité écologique à l'échelle de tout le territoire de Lorient agglomération. Les communes seront fortement impliquées dans l'élaboration de ce programme de définition des enjeux et du plan d'actions.

2.10 Sensibiliser et mobiliser au développement durable (programme 510)

Dans le cadre de la semaine du développement durable en juin 2019, Lorient agglomération soutiendra financièrement des associations pour la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation au développement durable par un appel à projet dont le montant global est de 15 000 euros. Le thème prioritaire de l'appel à projets 2019 sera "Je m'engage pour la biodiversité", en lien avec l'adoption du nouveau PCAET et l'élaboration de l'Atlas Biodiversité Intercommunale.

Les quatre programmes pédagogiques de sensibilisation au développement durable se poursuivent auprès des écoles de Lorient Agglomération pour un montant de 94 500 euros.

La Maison de l'île Kerner et le Moulin des Princes sont, depuis le 1^{er} janvier 2018, régis par la Direction Environnement Développement Durable. Leur vocation n'est plus d'être des équipements muséaux mais des vitrines des actions environnementales menées sur le littoral, sur la gestion des milieux aquatiques et la protection face aux inondations.

Ils se veulent des outils polyvalents dans leurs usages (expositions, animations pédagogiques, animations pour le grand public...) et exploitables par Lorient Agglomération mais également par d'autres structures ayant les mêmes objectifs de sensibilisation et de protection de l'environnement. Les animations pédagogiques proposées sur les 2 sites par Lorient Agglomération pour 2019 seront réalisées pour un montant de 40 000€.

16 500€ sont inscrits pour mener l'animation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

2.11 Contribuer à la sécurité des personnes et des biens (programme 511)

Lorient agglomération contribue à la sécurité des personnes et des biens par le vecteur de sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours à hauteur de 9,4 millions d'euros pour 2019 au titre de la couverture opérationnelle de la Communauté, y compris celles de Kervignac et Nostang assurées par les centres de secours implantés sur notre territoire. Pour la première fois depuis 2001, notre contribution n'augmentera pas cette année du fait de la révision par le SDIS des modalités de calcul des contributions des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

2.12 Gérer les services de chenil-fourrière et de capture des animaux errants (programme 512)

La gestion de la fourrière animale a été confiée en septembre 2016 à la société SACPA (chenil services) dans le cadre d'un marché de prestations de service prévoyant la mise à disposition de l'équipement communautaire implanté à Lorient. Les interventions sont assurées 24h/24 et 365jours/365 pour un coût prévisionnel de 224 000 euros. Les produits générés par l'activité sont estimés à 32 000 euros.

2.13 Protection, réhabilitation et suivi du littoral (programme 513)

Des travaux de confortement des accès au hameau de Kerner ainsi qu'une mise en conformité de l'accessibilité à l'équipement (aire de stationnement PMR) (200 000 €) seront réalisés en continuité des travaux de réhabilitation des accès à l'île de Kerner réalisés en 2007. L'acquisition de données par l'Université de Bretagne Sud sur le fonctionnement de la grande plage de Gâvres in situ, de la plage de Kerguelen et des sites à enjeux risques submersion va se poursuivre.

2.14 Mettre en œuvre la politique de gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (programme 514)

Le législateur a souhaité à travers les lois MAPTAM et NOTRe, marquer la forte imbrication entre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et la prévention des inondations (PI), la première contribuant largement à limiter la 2nd.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 04 avril 2017, a défini les modalités et conditions de mise en œuvre de cette compétence. L'objectif de l'établissement est d'assurer une politique globale de gestion du grand cycle de l'eau sur son territoire.

Cette compétence comprend les missions obligatoires définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement soit :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- 14.1 « Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques » :

Sur le bassin versant du Scorff, Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreizh Breizh sont cosignataires d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du Contrat Territorial du Scorff pour la période 2018-2022. Lorient Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage par délégation de ces actions et joue un rôle de coordonnateur sur l'ensemble du bassin versant du Scorff.

La gestion des cours d'eau côtiers (Saudraye, ruisseau du Fort-Bloqué,) va se poursuivre par l'intermédiaire des Contrats Territoriaux Milieux aquatiques (CTMA) pour un montant en fonctionnement de 123 000 € en 2019, par la mise en place d'indicateurs de suivis de la qualité de l'eau, des travaux visant des rechargements de lits, busages, restauration de zones humides, confortation de berges... L'élaboration du plan d'actions du futur CTMA Saudraye-Fort Bloqué sera élaboré (52 000€). Les partenaires privilégiés dans la mise en œuvre de ces contrats sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Département du Morbihan qui subventionnent généralement à hauteur de, respectivement, 50 et 30 % des actions.

Sur le bassin versant de la Laïta, un nouveau CTMA est en cours d'élaboration (petits cours d'eau côtiers sur la commune de Guidel - 33 000€).

Sur le Scave et le Scorff, divers indicateurs seront mis en place ainsi que la réalisation de travaux d'entretien de ripysilve et un large volet communication vers le public (58 500€). Des travaux d'effacement de l'étang de Pont Person à Cléguer seront lancés pour un montant de » 20 000€.

Sur le bassin versant du Blavet, les actions sur les milieux aquatiques sont estimées à environ 191 000 €. Ils comprennent notamment une étude sur l'effacement du barrage du Ty Mat à Inzinzac-Lochrist, des travaux de reméandrage de cours d'eau à Hennebont, la mise en place d'indicateurs de suivi de la qualité de l'eau...

Les actions sur le bassin versant de la Ria d'Etel seront réalisées par le Syndicat du Bassin versant de Ria d'Etel dans le cadre du Contrat de Restauration des milieux aquatiques (28 000 €).

- 14.2 « Défense contre les inondations et contre la mer - ouvrages GEMAPI »

Du fait de la prise de compétence GEMAPI, l'EPCI a défini fin 2018, au regard du niveau de protection attendu, son système d'endiguement. 6 systèmes d'endiguement et 3 aménagements hydrauliques ont été inclus dans son périmètre de compétence. Un montant de 400 000 euros sera consacré aux études de dangers et visites techniques approfondies des ouvrages de protection contre la submersion marine retenus.

Les opérations d'entretien d'urgence sur les ouvrages relevant de la compétence et de rechargement en sable de la grande plage de Gâvres au droit des épis vont se poursuivre pour un montant de 150 000 €. Les travaux d'optimisation de la protection de la grande plage de Gâvres seront réalisés pour un montant de 200 000€.

Un nouveau dossier de labellisation PAPI sera déposé en 2019, comprenant entre autre une consultation du public (développer la concertation en amont sur la pertinence et l'impact du programme) et une analyse environnementale des actions proposées.

- 14.3 « Promotion de la qualité de l'eau »

Dans le cadre du contrat territorial Scorff-Scave, des actions sur les pollutions diffuses - volet agricole seront menées sur le territoire (54 000 €), sur les pollutions diffuses - volet urbain (60 000 €) et Breizh bocage (61 000 €).

Les actions du contrat territorial du Blavet seront poursuivies pour un montant de 83 000 € et Breizh bocage (10 000 €).

3. Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions, et présente, pour information les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE - Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluriannuelle des recettes d'investissement - budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
Programme : 01 - Mettre en oeuvre une politique de gestion integree de l'eau,en lien avec une agriculture durable	0	87 900	0	142 900	142 900
01 - Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pourameliorer la qualite de l'eau	0	0	0	20 000	20 000
02 - Relations avec les syndicats de bassin et operateurs	0	87 900	0	122 900	122 900
03 - Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, evaluation	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualite	15 415 900	20 801 500	20 247 540	21 003 359	41 250 899
01 - Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	9 200	460 000	29 952	470 000	499 952
02 - Construction et optimisation des installations de productiond'eau potable	2 141 000	1 900 000	3 644 735	2 917 000	6 561 735
03 - Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	440 000	2 000	131 128	0	131 128
04 - Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	4 947 200	7 755 000	4 516 885	7 541 200	12 058 085
05 - Politique economique et sociale de l'eau (facturations)	0	3 797 000	0	2 893 159	2 893 159
06 - Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	5 566 500	5 770 500	7 333 111	5 686 500	13 019 611
07 - Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	1 312 000	743 000	1 299 889	752 500	2 052 389
08 - Gestion de l'assainissement non collectif, controle des installations, amelioration des performances	0	374 000	4 000	381 000	385 000
09 - Gestion des Eaux Pluviales	1 000 000	0	3 287 840	362 000	3 649 840

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité	25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
Programme : 03 - Optimiser la collecte et la valorisation des déchets	7 936 175	14 703 981	6 540 369	15 185 128	21 725 497
01 - Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de déchets	2 053 401	5 572 826	2 884 661	5 587 915	8 472 576
02 - Exploitation et optimisation du centre de tri	147 000	2 185 819	150 186	2 086 370	2 236 556
03 - Exploitation et optimisation des unités de traitement	156 408	2 499 898	823 984	2 855 419	3 679 403
04 - Construction et exploitation des installations de stockage des déchets	3 462 318	1 548 029	448 644	1 936 211	2 384 855
05 - Requalification, adaptation et exploitation des déchetteries	2 085 048	2 336 574	2 194 378	2 240 523	4 434 901
06 - Prévention de la production et réduction des déchets	32 000	560 835	38 516	478 690	517 206
Programme : 04 - Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables	895 000	530 500	3 117 400	748 810	3 866 210
01 - Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	5 000	98 000	5 000	60 000	65 000
02 - Conseil en énergies partage (CEP et information grand public)	0	399 000	0	652 000	652 000
03 - Développement des énergies renouvelables (filiales et équipements)	460 000	27 000	2 682 400	31 610	2 714 010
04 - Exploitation et suivi des équipements de production énergétique conventionnelle et renouvelable	30 000	1 000	30 000	1 000	31 000
05 - Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	400 000	5 500	400 000	4 200	404 200

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
Programme : 05 - Prevenir les risques et nuisances environnementaux	100 000	35 600	0	19 600	19 600
01 - Suivi de la qualite de l'air	0	20 600	0	19 600	19 600
02 - Cartographie et plan de prevention du bruit dans l'environnement	0	15 000	0	0	0
03 - Suivi des risques majeurs naturels et technologiques	100 000	0	0	0	0
Programme : 06 - Assurer le suivi des programmes europeens en matiere de developpement durable	0	31 000	0	29 500	29 500
01 - Animation, suivi et evaluationdes sites natura 2000	0	31 000	0	29 500	29 500
02 - Leader : un programme de developpement d'une agriculture periurbaine durable	0	0	0	0	0
03 - Programme europeen d'actions de prevention (risques littoraux, changement climatiqueà)	0	0	0	0	0
Programme : 07 - Valoriser et gerer le patrimoine naturel	594 600	270 450	878 000	231 950	1 109 950
01 - Amenagement et gestion des espaces naturels d'interet communautaire	594 600	270 450	878 000	231 950	1 109 950
02 - Gestion des cours d'eau (dont contrats de riviere)	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budget Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité	25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
Programme : 08 - Lutter contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de côte...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Reconquérir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières	56 000	0	108 500	12 000	120 500
01 - Programme de protection et de réhabilitation du littoral	0	0	0	0	0
02 - Fonctionnalités écologiques (biodiversité), économiques et sociales de la trame verte et bleue	56 000	0	108 500	12 000	120 500
03 - Gestion intégrée des zones côtières (rade, petite mer)	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Sensibiliser et mobiliser au développement durable	10 000	181 400	0	216 000	216 000
01 - Organisation et mise en œuvre du salon terre ! et printemps de la terre	0	15 000	0	25 000	25 000
02 - Programmes pédagogiques de sensibilisation au développement durable	10 000	109 900	0	134 500	134 500
03 - Animation, suivi et évaluation de l'agenda 21 - plan climat territorial	0	56 500	0	56 500	56 500

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité	25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
Programme : 11 - Contribuer a la securite des personnes et des biens	392 800	9 690 623	105 800	9 690 987	9 796 787
01 - Contribution au SDIS et autres participations	0	9 433 423	0	9 433 787	9 433 787
02 - Entretien des centres de secours	392 800	257 200	105 800	257 200	363 000
Programme : 12 - Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants	0	228 000	0	224 000	224 000
01 - Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	0	228 000	0	224 000	224 000
02 - Accueil des animaux en pension au sein du chenil	0	0	0	0	0
Programme : 13 - Protection, réhabilitation et suivi du littoral	144 000	52 100	371 650	52 100	423 750
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	0	25 000	171 650	25 000	196 650
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
03 - Programme de protection et de réhabilitation du littoral	144 000	27 100	200 000	27 100	227 100

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité

Programme : 14 - Mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations

01 - Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques

02 - Défense contre les inondations et contre la mer-ouvrages GEMAPI

03 - Promotion de la qualité de l'eau

DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
25 544 475	47 819 754	31 369 259	49 107 034	80 476 293
0	1 206 700	0	1 550 700	1 550 700
0	310 500	0	433 500	433 500
0	599 200	0	810 200	810 200
0	297 000	0	307 000	307 000

Projet de Budget Primitif pour 2019 Recettes de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 01 - Mettre en oeuvre une politique de gestion integree de l'eau,en lien avec une agriculture durable	0	0	0	0	0
01 - Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pourameliorer la qualite de l'eau	0	0	0	0	0
02 - Relations avec les syndicats de bassin et operateurs	0	0	0	0	0
03 - Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, evaluation	0	0	0	0	0
Programme : 02 - Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualite	1 620 000	39 349 000	2 132 900	38 499 500	40 632 400
01 - Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	0	0	0	0	0
02 - Construction et optimisation des installations de productiond'eau potable	280 000	0	0	0	0
03 - Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	0	0	0	0	0
04 - Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	0	1 788 000	200 000	1 145 000	1 345 000
05 - Politique economique et sociale de l'eau (facturations)	0	37 010 000	0	36 739 500	36 739 500
06 - Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	660 000	141 000	603 500	195 000	798 500
07 - Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	680 000	0	929 400	0	929 400
08 - Gestion de l'assainissement non collectif, controle des installations, amelioration des performances	0	410 000	0	420 000	420 000
09 - Gestion des Eaux Pluviales	0	0	400 000	0	400 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 03 - Optimiser la collecte et la valorisation des dechets	809 080	29 415 327	374 364	29 921 000	30 295 364
01 - Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de dechets	130 000	27 773 127	0	28 323 500	28 323 500
02 - Exploitation et optimisation du centre de tri	19 080	1 009 000	0	1 002 500	1 002 500
03 - Exploitation et optimisation des unites de traitement	0	40 000	0	45 000	45 000
04 - Construction et exploitation des installations de stockage des dechets	0	0	134 364	0	134 364
05 - Requalification, adaptation et exploitation des dechetteries	290 000	435 000	240 000	431 500	671 500
06 - Prevention de la production et reduction des dechets	370 000	158 200	0	118 500	118 500
Programme : 04 - Promouvoir les economies d'energie et les energies renouvelables	206 822	490 000	1 000 500	1 051 500	2 052 000
01 - Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	0	46 000	0	12 500	12 500
02 - Conseil en energies partage (CEP et information grand public)	0	390 000	0	810 000	810 000
03 - Developpement des energies renouvelables (filieres et equipements)	170 500	0	685 500	150 000	835 500
04 - Exploitation et suivi des equipements de production energetique conventionnelle et renouvelable	0	54 000	115 000	79 000	194 000
05 - Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	36 322	0	200 000	0	200 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 05 - Prevenir les risques et nuisances environnementaux	0	0	0	0	0
01 - Suivi de la qualite de l'air	0	0	0	0	0
02 - Cartographie et plan de prevention du bruit dans l'environnement	0	0	0	0	0
03 - Suivi des risques majeurs naturels et technologiques	0	0	0	0	0
Programme : 06 - Assurer le suivi des programmes europeens en matiere de developpement durable	0	10 600	0	15 000	15 000
01 - Animation, suivi et evaluationdes sites natura 2000	0	10 600	0	15 000	15 000
02 - Leader : un programme de developpement d'une agriculture periurbaine durable	0	0	0	0	0
03 - Programme europeen d'actions de prevention (risques littoraux, changement climatiqueà)	0	0	0	0	0
Programme : 07 - Valoriser et gerer le patrimoine naturel	0	3 000	0	3 000	3 000
01 - Amenagement et gestion des espaces naturels d'interet communautaire	0	3 000	0	3 000	3 000
02 - Gestion des cours d'eau (dont contrats de riviere)	0	0	0	0	0
03 - Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	0	0	0	0	0

23-01-2019

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 08 - Lutter contre l'erosion cotiere et les risques de submersionmarine	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote,...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Reconquerir et proteger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion integree des zones cotieres	0	0	0	0	0
01 - Programme de protection et de rehabilitation du littoral	0	0	0	0	0
02 - Fonctionnalites ecologiques (biodiversite), economiques et sociales de la trame verte et bleue	0	0	0	0	0
03 - Gestion integree des zones cotieres (rade, petite mer)	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Sensibiliser et mobiliser au developpement durable	0	0	0	0	0
01 - Organisation et mise en oeuvre du salon terre ! et printemps de la terre	0	0	0	0	0
02 - Programmes pedagogiques de sensibilisation au developpement durable	0	0	0	0	0
03 - Animation, suivi et evaluation de l'agenda 21- plan climat territorial	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 11 - Contribuer a la securite des personnes et des biens	0	523 900	0	529 400	529 400
01 - Contribution au SDIS et autres participations	0	144 900	0	146 400	146 400
02 - Entretien des centres de secours	0	379 000	0	383 000	383 000
Programme : 12 - Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants	0	30 000	0	32 000	32 000
01 - Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	0	30 000	0	32 000	32 000
02 - Accueil des animaux en pension au sein du chenil	0	0	0	0	0
Programme : 13 - Protection, réhabilitation et suivi du littoral	0	0	0	0	0
01 - Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	0	0	0	0	0
02 - Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0	0	0	0
03 - Programme de protection et de réhabilitation du littoral	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 05 - Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite	2 635 902	69 876 827	3 507 764	70 248 900	73 756 664
Programme : 14 - Mettre en œuvre la politique de Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention contre les Inondations	0	55 000	0	197 500	197 500
01 - Protection, restauration et gestion des milieux aquatiques	0	55 000	0	197 500	197 500
02 - Défense contre les inondations et contre la mer-ouvrages GEMAPI	0	0	0	0	0
03 - Promotion de la qualité de l'eau	0	0	0	0	0

Projet de Budget Primitif pour 2019 Autorisation de Programme Création et Révision d'AP Tous Budgets

Dépenses

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
28 367 809	23 125 771,87	176 400	952 560			52 622 540,87	109 852 242,88

01 Mettre en oeuvre une politique de gestion intégrée de l'eau, en lien avec une agriculture durable

Total	0	9 550					9 550	9 550
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Programme de gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour améliorer la qualité de l'eau	0	9 550					9 550	9 550
03 Charte de l'agriculture : animation, mise en oeuvre, évaluation	0	0					0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

02 Assurer un service public de l'eau et de l'assainissement de qualite								
Total	19 503 540	14 244 921,74					33 748 461,74	71 253 976,47
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Protection de la ressource en eau (yc mise en oeuvre perimetres de protection)	29 952	17 167,16					47 119,16	83 889,08
02 Construction et optimisation des installations de production d'eau potable	3 644 735,3	1 556 357,91					5 201 093,21	7 829 556,52
03 Sécurisation de la fourniture d'eau potable et stockage	131 127,52	132 811,96					263 939,48	361 248,73
04 Gestion du reseau d'eau potable et amelioration des performances de distribution	3 916 885,18	4 867 788,53					8 784 673,71	21 143 521,11
05 Politique economique et sociale de l'eau (facturations)		180,94					180,94	140 883
06 Gestion du reseau d'assainissement et amelioration des performances de collecte	7 193 110,82	4 559 111,56					11 752 222,38	27 405 651,21
07 Construction et optimisation du fonctionnement des stations de traitement des eaux usees	1 299 889,18	125 919,68					1 425 808,86	6 014 090,82
09 Gestion des Eaux Pluviales	3 287 840	2 985 584					6 273 424	8 275 136

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets								
Total	6 540 369	6 439 448,48	176 400	952 560			14 108 777,48	29 451 416,46
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de déchets	2 884 661	2 221 466,88					5 106 127,88	9 744 010,31
02 Exploitation et optimisation du centre de tri	150 186	1 764 000					1 914 186	2 682 913,22
03 Exploitation et optimisation des unités de traitement	823 984	1 153 500,51					1 977 484,51	2 544 430,99
04 Construction et exploitation des installations de stockage des déchets	448 644	241 828,65	176 400	952 560			1 819 432,65	6 689 158,1
05 Requalification, adaptation et exploitation des déchetteries	2 194 378	976 082,23					3 170 460,23	7 067 124,17
06 Prévention de la production et réduction des déchets	38 516	82 570,21					121 086,21	723 779,67

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables								
Total	967 400	1 623 514,53					2 590 914,53	4 953 611,04
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Réduction des consommations (énergie et eau) et des émissions de gaz à effet de serre	5 000	6 438,48					11 438,48	40 000
03 Développement des énergies renouvelables (filieres et équipements)	532 400	825 052,58					1 357 452,58	2 526 973,66
04 Exploitation et suivi des équipements de production énergetique conventionnelle et renouvelable	30 000	64 051,2					94 051,2	261 037,11
05 Travaux d'optimisation des consommations de fluides sur le patrimoine	400 000	727 972,27					1 127 972,27	2 125 600,27

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

05 Prevenir les risques et nuisances environnementaux								
Total	0	0					0	100 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Cartographie et plan de prévention du bruit dans l'environnement	0	0					0	0
03 Suivi des risques majeurs naturels et technologiques		0					0	100 000
06 Assurer le suivi des programmes européens en matière de développement durable								
Total	0	8 155					8 155	30 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Animation, suivi et évaluation des sites Natura 2000		8 155					8 155	30 000
02 Leader : un programme de développement d'une agriculture périurbaine durable	0	0					0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

07 Valoriser et gerer le patrimoine naturel								
Total	878 000	724 235,64					1 602 235,64	2 958 604,78
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Aménagement et gestion des espaces naturels d'intérêt communautaire	878 000	574 941,62					1 452 941,62	2 694 042,61
02 Gestion des cours d'eau (dont contrats de rivière)	0	124 125,13					124 125,13	233 986,57
03 Construction et adaptation de locaux de la direction du patrimoine naturel	0	25 168,89					25 168,89	30 575,6
08 Lutter contre l'érosion côtière et les risques de submersion marine								
Total	0	0					0	133 778,01
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Observatoire du littoral (suivi du trait de côte...)	0	0					0	37 769,42
02 Etudes et travaux contre la submersion marine (PAPI littoral...)	0	0					0	96 008,59

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Projet de Budget Primitif pour 2019 **Autorisation de Programme** **Création et Révision d'AP** **Tous Budgets**

Dépenses

09 Reconquerir et protéger le maillage des trames vertes et bleues et promouvoir une gestion intégrée des zones côtières

Total	108 500	75 946,48					184 446,48	437 306,12
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Programme de protection et de réhabilitation du littoral	0	47,06					47,06	63 183,68
02 Fonctionnalités écologiques (biodiversité), économiques et sociales de la trame verte et bleue	108 500	75 899,42					184 399,42	366 332,94
03 Gestion intégrée des zones côtières (rade, petite mer)	0	0					0	7 789,5

10 Sensibiliser et mobiliser au développement durable

Total	0	0					0	10 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Programmes pédagogiques de sensibilisation au développement durable								10 000
03 Animation, suivi et évaluation de l'agenda 21- plan climat territorial	0	0					0	0

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

12 Gerer les services de chenil-fourriere et de capture des animaux errants								
Total	0	0					0	0
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Capture des animaux errants sur le territoire communautaire et gestion de la fourriere	0	0					0	0

13 Protection, réhabilitation et suivi du littoral								
Total	370 000						370 000	514 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Observatoire du littoral (suivi du trait de cote...)	170.000						170.000	170.000
03 Programme de protection et de réhabilitation du littoral	200.000						200.000	344.000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets

Dépenses

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualite							
CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
12 030 043	531 844	445 454	445 454	445 454	3.118.184	17.030.043	81 136 437,94

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus
 (2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets

Dépenses

03 Optimiser la collecte et la valorisation des déchets								
Total	12 016 433						12 016 433	76 136 437,94
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Gestion, exploitation et optimisation de la collecte et du transport de déchets	4 602 181						4 602 181	34 804 121,83
02 Exploitation et optimisation du centre de tri	2 086 370						2 086 370	6 075 853,05
03 Exploitation et optimisation des unités de traitement	2 844 247						2 844 247	20 229 768,21
04 Construction et exploitation des installations de stockage des déchets	110 937						110 937	1 069 460,14
05 Requalification, adaptation et exploitation des déchetteries	2 064 828						2 064 828	12 958 843,89
06 Prévention de la production et réduction des déchets	307 870						307 870	998 390,82

- (1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus
- (2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

04 Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables								
Total	13 610	531 844	445 454	445 454	445 454	3.118.184	5.000.000	5 000 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
03 Développement des énergies renouvelables (filleres et équipements)	13 610	531 844	445 454	445 454	445 454	3.118.184	5.000.000	5 000 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement
 Budget Principal

Envoyé en préfecture le 08/02/2019
 Reçu en préfecture le 08/02/2019
 Affiché le
 ID : 056-200042174-20190205-DEL_201918-DE

Les recettes d'investissement de ce tableau sont les subventions d'équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Preserver un environnement et un cadre de vie de qualité					
	2019	2020	2021	2022	Total
	1 369 364	80 000			1 449 364
	400 000				400 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	400 000				400 000
	374 364	80 000			454 364
	2019	2020	2021	2022	Total
	134 364				134 364
	240 000				240 000
		80 000			80 000
	595 000				595 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	280 000				280 000
	115 000				115 000
	200 000				200 000

MISSION 6 : MOBILISER LES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES

1 Périmètre et enjeux de la mission

La mission 6 « Mobiliser les ressources au service des politiques publiques » regroupe l'ensemble des moyens de l'administration qui sont les supports des politiques mises en œuvre dans chacune des missions opérationnelles.

C'est au sein de cette mission que sont regroupées les opérations relatives à l'emprunt, les recettes de fiscalité et de dotations, la masse salariale et les différents moyens généraux (logistique, informatique et de communication). Il s'agit de l'ensemble des prestations, dépenses et recettes qui ne sont pas affectées spécifiquement à une mission mais qui concourent néanmoins aux différentes politiques publiques menées par Lorient agglomération.

Qu'il s'agisse de la politique des ressources humaines, des moyens matériels ou immatériels et des équipements mis à disposition de l'ensemble des agents, tous ces éléments contribuent à permettre d'exercer les missions confiées à notre établissement dans de bonnes conditions de travail. L'année 2019 est marquée par la mise en œuvre d'une contractualisation financière avec l'Etat se traduit par le plafonnement de nos dépenses réelles de fonctionnement. Parmi celles-ci, la masse salariale constitue un enjeu essentiel, qu'il conviendra de contenir dans son évolution. Dans ce contexte contraint, et pour que notre établissement puisse tirer tout le bénéfice du « projet d'administration partagé » qui sera finalisé avant l'été 2019, de nouvelles ressources seront mobilisées au service de l'accompagnement individuel des agents, pour favoriser la mobilité interne et l'accompagnement au changement, avec notamment une augmentation du budget consacré à la formation des agents de 100 k€.

Cette mission est également consacrée aux moyens dédiés à la communication. Ces moyens, qui connaissent une baisse importante, doivent être adaptés, encore davantage, aux usages du numérique et optimisés pour tenir compte du contexte budgétaire contraint.

2 Présentation des programmes et actions

2.1 Gérer les compétences et les emplois (programme 601)

Le programme 601 concerne l'ensemble du budget du personnel, y compris le cabinet, les élus et les collaborateurs de groupes d'élus ainsi que la surveillance des zones de baignade, qui étaient rattachés jusqu'en 2016 respectivement aux programmes opérationnels 602 et 207.

Les propositions budgétaires du programme 601 s'élèvent pour 2019 à 34,814 millions d'euros pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif, Énergie, Parcs d'activité) dont environ 98 % pour la « masse salariale », le reste étant notamment consacré à la formation (1,12%), à l'action sociale (0,46%) et à l'hygiène et à la sécurité (0,16%).

Afin d'accompagner la mise en œuvre du projet d'administration et de développer notamment les formations au management, le budget consacré à la formation, incluant les frais de déplacement inhérents, passe de 184 000 à 290 000 €. Lorsqu'on y ajoute la cotisation au CNFPT, la part formation passe de 1% en 2018 à 1,29% des dépenses en 2019.

La part consacrée à l'action sociale comprenant les subventions COS, assises sur la masse salariale de l'année 2018, et les aides apportées aux familles reste stable.

En matière d'hygiène et sécurité, 57 500 euros ont été inscrits au budget 2019 afin de permettre le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés ou d'aménager des postes de travail (achat de fauteuil roulant, de prothèses auditives ou d'équipement ergonomique). Une partie de ces éléments feront l'objet d'une demande de subvention.

Sur le **budget principal**, seul concerné par la contractualisation financière avec l'Etat, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à **26,082 millions d'euros**. A noter que ces dépenses **intègrent les dépenses de personnel résultant de la prise de compétence GEMAPI pour un montant de 466 785 euros**.

Malgré cela, l'évolution entre le BP 2018 (25 813 679 €) et le BP 2019 (26 082 000 €) est contenue à +268 300 € soit une **augmentation de 1,04%**.

Ainsi, par rapport aux projections prévisionnelles présentées lors du débat d'orientations budgétaires et qui s'établissaient à 26 657 240 €, **un effort de 575 000 €** a été intégré dans les propositions faites pour 2019.

Cet effort s'appuie sur les effets induits par les arbitrages réalisés, dès le second semestre 2018, sur les dépenses liées à la masse salariale et qui permettent une projection en année pleine mieux maîtrisée. Par ailleurs, de nouvelles économies résultant notamment de réorganisations internes, de repositionnements d'agents en surnombre sur des postes vacants, d'un appel moindre au personnel non permanent, permettront un gain d'environ 350 000 €. Enfin, une augmentation de la vacance frictionnelle des postes et une diminution des heures supplémentaires devront permettre la réalisation des économies supplémentaires nécessaires.

Au final, **tous budgets confondus**, les dépenses affectées à la masse salariale des agents (chapitre 012) s'élèvent à 33,228 millions d'euros, en **augmentation de 2,09%** par rapport aux crédits votés au BP 2018 (comme évoqué précédemment, cette évolution intègre les dépenses de personnel liées à la prise de compétence GEMAPI).

Les dépenses de personnels se répartissent de la manière suivante :

Bpal	Transports	Eau	Ass coll	ANC	ENERGIES	ZAE	TOTAL
26 082 000	424 500	4 007 000	2 219 300	271 300	74 050	150 000	33 228 150

Le nouveau budget annexe Énergies et le renforcement des effectifs sur le budget annexe des Parcs d'activité, avec 4 agents représentent 224 050 € soit 0.67% de l'ensemble des dépenses du chapitre 12.

S'agissant des recettes, elles sont liées au remboursement des agents mis à disposition, au remboursement des cotisations retraite des agents détachés et à divers remboursements de rémunération. Celles-ci sont prévues pour un montant de 500 000 €.

2.2 Réaliser les programmations budgétaires et financières (programme 602)

En recettes, le programme 602 regroupe essentiellement :

En fonctionnement :

a/ La fiscalité directe locale s'élève à 66,8 M€ au BP 2019 (y compris les compensations fiscales). Le produit de la fiscalité ménages et entreprises (hors TEOM en mission 5 et hors compensations fiscales) est évalué au budget primitif 2019 63,8 à M€ (62,3 M€ au budget primitif 2018).

Il comprend les taxes et impôts suivants :

En K€	BP 2018	BP 2019	variation
TH	28 280	29 150	3,08%
TFB/TFNB/TAFNB	1 530	1 576	3,00%
CFE	17 550	18 400	4,89%
CVAE	10 800	10 540	-2,41%
TASCOM	3 250	3 223	-0,83%
IFER	845	905	7,10%
Total	62 255	63 793	2,50 %

De budget primitif à budget primitif, l'augmentation du produit fiscal est de 2,5%. Cette évolution résulte de la variation physique des bases d'imposition, estimée à partir des variations physiques observées ces dernières années, mais surtout du coefficient de revalorisation des bases d'imposition de la Loi de Finances 2019 de +2,2%. Ce taux correspond à l'indice des prix à la consommation sur un an, harmonisé à novembre 2018. **Hormis les effets de convergence des taux, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue.**

b/ Le produit de la DGF : il est estimé à 16,122 M€, pour 2019, compte tenu de la DGF 2018 notifiée à 16,094 M€. Une réforme de la dotation d'intercommunalité est prévue en 2019. Elle introduit le critère du revenu par habitant et conserve celui du potentiel fiscal dans la répartition de l'enveloppe, et prévoit une valeur de point unique pour tous les EPCI. Cette réforme ne devrait pas avoir d'impact important sur la DGF estimée.

c/ Les attributions de compensation reçues par l'établissement seront de 1,6M€ pour 2019, elles intègrent les derniers transferts de compétences effectués en 2018.

d/ Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales est estimé à 2,044 M€ pour l'établissement en 2019. Il est évalué à 5,184 M€ pour l'ensemble du territoire. Il est ventilé au sein du bloc communal à partir du coefficient d'intégration fiscale (rapport entre les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et la DSC, de l'EPCI, et les recettes fiscales, dont les attributions de compensation et la DSC, de l'EPCI et des communes membres). D'autres indices sont pris en compte : l'effort fiscal, le potentiel financier agrégé, le revenu par habitant et la population, afin d'en déterminer l'éligibilité et le montant.

NB : D'autres recettes de fonctionnement sont perçues par Lorient Agglomération mais elles ne relèvent pas de la mission 6. Il s'agit du versement transport (mission 4) qui est imputé sur le budget annexe Transports Urbains, et des recettes tarifaires (missions 1 à 5) issues de la vente de produits fabriqués et de prestations de service sur les budgets annexes Transports Urbains, Eau, Assainissement, Parcs d'activités économiques et Zac de la Gare.

En investissement :

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement contribue au financement des investissements. **Elle augmente fortement** sous le double effet des arbitrages rendus sur nos dépenses réelles de fonctionnement et du dynamisme des recettes. Elle passe de 18,389 au BP 2018 à **22,483 M€ au BP 2019**.

L'épargne nette est en très nette hausse également, sous l'effet de l'amortissement en capital 2019 qui a diminué consécutivement aux désendettements 2017 et 2018 de près de 20 M€. Elle est estimée au BP 2019 à **10,483M€** (contre 2,9M€ au BP 2018).

Une ouverture de crédits de 13 M€ permet d'utiliser, si besoin, les emprunts revolving comme une ligne de crédit complémentaire. Le même montant figure en dépense d'investissement, permettant des remboursements.

Les principales dépenses comptabilisées au programme 602 sont les suivantes :

a/ Les attributions de compensations aux communes représentent 11,215 M€ pour 2019. Elles répondent aux prescriptions du code général des impôts sur les modalités de transfert de la fiscalité des entreprises au moment du passage en taxe professionnelle unique en 2000, et sur les modalités de transfert de charges résultant des transferts de compétences. La Dotation de solidarité communautaire est de 2,7M€ pour 2019.

b/ Le fonds national de garantie individuelle des Ressources (FNGIR) est de 9,165M€. Ce montant est gelé depuis 2014. Le FNGIR est lié à la suppression de la taxe professionnelle et à la nouvelle configuration du panier fiscal calculé après la réforme de la fiscalité en 2010.

c/ Les participations du budget principal aux budgets annexes : dans le contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement du budget principal, liée à la contractualisation avec l'Etat, ces participations sont optimisées autant que possible. Ainsi, la participation au budget annexe des Parcs d'activités économiques est ramenée de 0,5M€ au BP 2018 à 0,025M€ au BP 2019. La participation au budget annexe des transports Urbains passe de 2,523M€ au BP 2018 à 1,923M€ au BP 2019. Sur le budget annexe des Ports de Plaisance, l'équilibre sincère du BP 2019 ne permet pas de diminuer cette participation, qui reste à 1,390M€, son niveau du BP 2018.

Les crédits de dépenses imprévues : ils sont inscrits à hauteur de 0,342 M€ en section de fonctionnement. Ils doivent permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles.

Le remboursement de la dette en cours :

Pour le budget principal, l'amortissement en capital est de 12 M€ et les charges financières sont de 2,230 M€.

Pour les budgets annexes :

- . Transports urbains : 1,5 M€ d'amortissement en capital et 0,260 M€ de charges financières.
- . Ports de Plaisance : 1,6 M€ d'amortissement en capital et 0,430 M€ de charges financières.
- . Eau : 3,4 M€ d'amortissement en capital et 1,7 M€ de charges financières.
- . Assainissement collectif : 3 M€ d'amortissement en capital et 0,809 M€ de charges financières

- . Parcs d'activités économiques : 1,091 M€ d'amortissement en capital et 0,045 M€ de charges financières
- . ZAC de la Gare : 0,139 M€ d'amortissement en capital et 0,020 M€ de charges financières

Pour le budget annexe Energies : pas d'amortissement de capital et 0,016 M€ de frais financiers pour la ligne de trésorerie de 3 M€.

Tous budgets confondus, l'encours au 31 décembre 2018 est de 205,876 M€. Le désendettement est de 7,782 M€ par rapport à l'encours constaté au 31 décembre 2017, soit 213,658 M€.

Le taux moyen est de 1,8 %, à comparer avec le taux moyen au 31 décembre 2017, qui était de 2,01%. Outre le niveau des taux d'intérêts sur les marchés financiers qui permet de capter des conditions de financement intéressantes, des mises en concurrence sont systématiquement pratiquées entre les banques avant toute réalisation des programmes d'emprunts. Des négociations sur les frais bancaires sont menées également.

L'encours est indexé à 55 % sur des taux fixes, et à 45% sur des taux variables (dont taux variables classiques, taux Livret A et taux structurés).

La dette de Lorient Agglomération est saine et ne comprend pas d'emprunts structurés complexes, qualifiables de « toxiques ». La classification des emprunts sur la charte Gissler le montre :

- 94,23% de l'encours est classé 1A, soit 194 M€ en taux variables classiques ou fixes classiques ;
 - 0,63% de l'encours est classé 1B (1,3 M€) ;
 - 1,71% de l'encours est classé 2A (3,5 M€) ;
 - 2,3% de l'encours est classé 2B (4,7 M€) ;
- Soit 98,87% de l'encours de la dette qui ne présente pas de risque de taux.

- 1,13% de l'encours est classé en dehors de ces catégories, soit 2,31 M€, considérés comme des taux structurés, mais qui ne présentent pas de risque dans les conditions actuelles des marchés financiers.

Pour rappel, voici les catégories de la grille de classification « Gissler » dans lesquelles se situe la majeure partie de la dette en cours (soit 98,87%), considérée comme ne présentant pas de risque de taux :

		Structures	
Niv. 1	Indices zone euro	Niv. A	Taux fixe simple, taux variable simple Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
Niv. 2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	Niv. B	Barrière simple Pas d'effet de levier

2.3 Optimiser les systèmes d'information (programme 603)

Un montant d'investissement de 1 311 k€ euros est inscrit sur le budget principal, notamment pour:

- le renouvellement du parc informatique, ponctuel et l'achat d'outils nomades identifiés dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (160 000 €);
- le changement de matériels assurant la sécurité et la gestion des aires d'accueils des Gens du Voyage (17 850 €).

En outre, 21 000 euros sont répartis sur les budgets de l'eau, d'une part, et de l'assainissement collectif et non collectif, d'autre part, pour les mêmes motifs.

Des crédits d'études ont été inscrits pour faire évoluer nos systèmes et logiciels et développer les projets issus du schéma directeur du système d'information (50 000 €).

Pour l'année 2019, une programmation pluriannuelle sur 3 ans en investissement à également été ajoutée pour mettre en œuvre les projets qui seront présentés et proposés dans le cadre du **Schéma Territorial du Numérique**. Ce schéma a pour vocation de développer des projets numériques sur le territoire de Lorient agglomération afin de créer une dynamique territoriale de transformation numérique et de rendre le territoire plus attractif. Cette enveloppe est de 1,5 M€ pour les 3 ans, dont **500 000 € en 2019**.

En fonctionnement, les besoins sur les matériels informatiques se montent à 173 996 euros, comprenant notamment la maintenance des matériels (traceurs, baie de stockage, serveurs, robotique, réseaux, sécurité...) et des copieurs.

Le renouvellement et la maintenance du parc logiciel nécessite l'inscription d'un montant de 290 000 euros en investissement (acquisition de logiciel dans le cadre du Schéma Directeur du Système d'Information, comme une plateforme collaborative, un développement du système d'information des Ressources Humaines...) et de 516 587 euros en fonctionnement pour la maintenance des logiciels informatiques.

Ce maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau constant a été réalisé malgré :

- la croissance des contrats de maintenances avec l'acquisition de nouveaux logiciels ;
- L'équipement du SIG avec de nouveaux logiciels ;
- La mise en place de l'application mobile rando, de son fonctionnement et de sa maintenance ;
- L'acquisition de nouvelles licences pour les personnes arrivant dans le cadre l'intégration de Languidic et Brandérion pour le service de l'eau ;
- Les montants de prise en charge de migration des logiciels comme Kitry et Keepeek par l'Agglomération, dans le cadre de mutualisations avec les communes le souhaitant.

Concernant la téléphonie, des crédits sont prévus pour le renouvellement du matériel (flotte mobile, téléphonie classique mais aussi les communications « machine to machine » pour 30 000 €) et 174 k€ de fonctionnement, comprenant la consommation, la conciergerie et les abonnements double Sim pour sécuriser les communications mobiles des saisonniers (surveillance des plages). Cela comprend également le doublement de la connexion internet chez deux opérateurs différents afin de sécuriser les pannes opérateurs, mais également la maintenance de la téléphonie fixe Mitel.

Les recettes de fonctionnement au titre des partages de logiciels avec les communes et de l'hébergement de matériels informatiques dans les locaux de l'agglomération s'établissent à environ 42 k€ car cette année le logiciel ATAL sera repris par la Ville de Lorient. Les écritures en recettes des conventions de

prestations de services figurent à présent dans le programme relatif aux frais de personnel (601), puisqu'il s'agit essentiellement de recettes de personnel, l'acquisition des matériels et contrats de maintenance des communes adhérentes figurant directement dans le budget de ces communes. A noter que 2018 a été l'année de lancement d'une nouvelle convention avec Caudan.

Enfin, l'évolution du système d'information géographique nécessite l'inscription de 50 000 euros d'investissement pour le matériel et 32 733 € pour une station permanente altimétrique. La réalisation d'une orthophotoplan dans le cadre du projet Plan Corps de Rue Simplifié pour un montant de 165 000€ a également été inscrite.

2.4 Promouvoir l'image de l'agglomération et rendre compte de l'action communautaire (programme 604)

Lorient Agglomération assure la mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir la Communauté d'Agglomération, à renforcer sa visibilité institutionnelle et faire connaître son rôle, ses réalisations et ses projets.

Pour exercer l'ensemble de ces missions, il est proposé en 2019 un budget de fonctionnement en baisse d'un montant total de **2,3 M€**.

47% des dépenses de fonctionnement sont mobilisées pour mener des campagnes sur les grands projets communautaires et notamment :

- Actions institutionnelles : 285 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition des publications sectorielles sur les domaines de compétences de l'Agglomération et à la réalisation de l'ensemble des campagnes institutionnelles (175 K€), ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions spécifiques pour la communication sur le tri et la réduction des déchets (110 K€).
- Promotion du territoire et opérations événementielles : 533 K€. Cette enveloppe comprend entre autres les actions événementielles mises en place sur le salon Nautic et le salon de l'immobilier d'entreprise - SIMI (97 K€), les dispositifs relatifs au marketing territorial (50 K€), les actions de relations de presse (25 K€) et de partenariats presse (40 K€) avec les médias notamment l'émission Café de la Marine, les événements (61 K€) comme Keroman port en fête et l'inauguration de la nouvelle scène de musiques actuelles « Hydrophone » en 2019 et les différentes actions de relations publiques (125 K€).
- Déploiement des supports imprimés et digitaux : 237 K€. Cette enveloppe correspond à l'édition de 4 numéros du magazine de l'Agglomération « Les Nouvelles » (200 K€) et au développement des supports digitaux : 36 K€.

Ces dépenses de communication destinées à accompagner les projets et compétences communautaires sont en baisse de -33% par rapport au BP 2018.

53 % des dépenses sont par ailleurs attribuées aux partenariats au titre de la « promotion du territoire » : 1,2 M€, mobilisées sous la forme de subventions ou de marchés de partenariats, mis en œuvre pour soutenir l'organisation d'événements sur le territoire communautaire par des associations locales, des clubs sportifs ou des délégataires.

Sur la section d'investissement "Communication", Lorient Agglomération dispose dans ce domaine d'un budget de 175 K€, principalement dédié à la mise en place de la signalétique sur les équipements communautaires : Lorient La Base (30 K€), patinoire et golfs (35 K€), signalétique des bungalows de surveillants de baignade (20K€), signalétique déchèteries (20 K€).

50% des dépenses en fonctionnement effectuées dans le cadre de la campagne de communication menée sur le tri des emballages sont remboursées par Ecoemballage (recettes perçues par la direction gestion et valorisation des déchets - environ 50 K€).

2.5 Assurer l'information des services et veiller à la bonne conservation des archives (programme 605)

Il est proposé d'inscrire une somme de 1200 € afin de répondre aux obligations réglementaires liées aux archives communautaires (prestations d'élimination et achat de fournitures spécifiques).

Les besoins en documentation nécessitent une inscription budgétaire d'un montant de 64 000 €. L'unité documentation réalise des produits documentaires (panorama de presse et bulletin documentaire), pour lesquels Lorient Agglomération doit régler les droits d'auteur correspondants, l'inscription budgétaire est de 12 000 euros.

2.6 Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité (programme 606)

Les propositions budgétaires, d'un montant de 62 500 €, permettent d'assurer la représentation de Lorient Agglomération dans les contentieux en cours d'instruction auprès des juridictions (honoraires et/ou frais de procédure) et de recourir à du conseil juridique pour des dossiers présentant un enjeu important ou une complexité particulière.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire une somme de 970 390 € pour l'assurance de l'agglomération au titre des contrats dits généraux (responsabilité civile, flotte automobile, dommages aux biens, risques statutaires) actualisée conformément aux dispositions des marchés qui seront renouvelés au 1^{er} janvier 2020 ainsi qu'au titre des contrats « dommages ouvrage » souscrits ponctuellement à l'occasion d'opérations de travaux.

Enfin, la proposition d'inscription budgétaire relative aux frais de publicités à mettre en œuvre dans le cadre des procédures de commande publique est stable grâce à une rationalisation des outils de publication, elle s'établit à 77 900 € (dans le programme opérationnel 610).

2.7 Gérer les ensembles immobiliers (programme 607)

Ce programme comprend la gestion immobilière des locaux à vocation économique, la gestion de la concession portuaire et la gestion des autres locaux communautaires.

Les inscriptions budgétaires sont les suivantes :

Actions	Dépenses €	Recettes €
1 - Gestion immobilière des locaux à vocation économique	369 830 (budget principal) 6 250 (budget 4) 11 256 (budget 6)	1 333 060 (budget principal) 72 900 (budget 4)
2 - Gestion de la concession portuaire	118 100 (budget 4)	118 100 (budget 4)
3 - Gestion immobilière des autres locaux communautaires	1 343 670 (budget principal) 37 300 (budget 2) 81 350 (budget 3) 116 980 (budget 8)	292 040 (budget principal)
TOTAL	2 084 736	1 816 100

Globalement, les dépenses sont en baisse de 4,8 % par rapport aux crédits ouverts en 2018 et les recettes de 8,9 %.

Pour 2019, les dépenses d'investissement concerneront l'aménagement de nouveaux locaux dans le bâtiment tertiaire -Gare et d'éventuels aménagements de bureaux dans les bâtiments abritant les services de Lorient Agglomération, pour un montant total de 1 196 000€.

2.8 Assurer la maintenance du patrimoine bâti et la gestion du parc de véhicules (programme 608)

Le patrimoine bâti de Lorient Agglomération représente un ensemble de plus de 321 bâtiments, pour une surface d'environ 250 000 m² qui nécessite en permanence des travaux de maintenance, d'entretien et d'amélioration. Ce patrimoine est mis à disposition du public ou des autres directions pour accomplir leurs missions, soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires au travers de baux emphytéotiques, baux commerciaux ou délégations de service public.

En assurant la maintenance de ce patrimoine bâti, la Communauté d'Agglomération poursuit plusieurs objectifs :

- préserver la sécurité et la santé des usagers des bâtiments ;
- améliorer le maintien en bon état d'usage des bâtiments et accélérer leur adaptabilité aux évolutions ;
- améliorer les performances sociales et environnementales (accessibilité, économies d'énergie, exemplarité) ;
- diminuer le coût global, améliorer la prévision des dépenses et augmenter la valeur du bâti.

Les crédits proposés pour mener cette action s'élèvent pour 2019 à 979 800 € en investissement et à 737 900 € en fonctionnement, soit **une baisse significative des prévisions de travaux de maintenance préventive et d'entretien du patrimoine**, afin de respecter les engagements liés à la contractualisation financière avec l'Etat.

Les dépenses relatives aux fournitures d'électricité, de combustibles, d'eau potable pour le patrimoine exploité par l'agglo, tous budgets confondus, représentent un montant de 1 438 250 €, qui tient compte des aménagements du pôle multimodal de la gare et de nouveaux équipements en chantier. Le montant de ce programme opérationnel reste globalement stable malgré la hausse de la fiscalité sur l'énergie CSPE, TURPE pour l'électricité et acheminement pour le gaz.

Cette **maitrise du budget fluides** depuis plusieurs années, est le résultat concret des actions engagées : achat groupé d'électricité et de gaz naturel, optimisation de la part acheminement de nos contrats de fourniture d'électricité et de gaz, suivi précis de nos consommations énergétiques, mise en œuvre d'actions de maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables et locales (13 000 m² chauffés au bois et l'équivalent de 10 000 m² de bâtiments alimentés en électricité photovoltaïque) sur notre patrimoine (mission 504) qui seules permettent au final de contenir et de diminuer durablement la facture énergétique de Lorient Agglomération.

Enfin, le parc de véhicules de la collectivité comprend 270 véhicules (75 véhicules légers, 102 utilitaires, 74 poids-lourds et engins et 19 cycles). Plusieurs poids-lourds ont été réformés en 2018 et le dernier appel d'offres a permis de ne pas augmenter le coût de location des berlines de fonction et de baisser celui des fourgons pour les équipes techniques. La plupart des véhicules en pleine propriété sont, quant à eux, achetés directement auprès de l'UGAP afin de bénéficier de tarifs négociés au niveau national.

Le budget proposé pour 2019 et dédié à la gestion de ce parc s'élève en fonctionnement à 1 431 700 € : il comprend l'entretien et la réparation pour les véhicules en location, la location mobilière, la fourniture de carburant pour les véhicules et engins. Ce budget représente **une hausse de 8,6%** par rapport aux crédits proposés au BP 2018, afin de prendre en compte, non seulement l'évolution des besoins des directions mais, principalement, celle de **l'augmentation des coûts des carburants** qui a représenté environ 15% entre 2017 et 2018. La part des carburants représente 70 % de ce budget, dont l'essentiel correspond aux besoins de la direction de la gestion et de la valorisation des déchets (88 %).

2.9 Assurer la maintenance des espaces extérieurs (programme 609)

Les propositions relatives à ce programme ne portent pas sur l'investissement, les crédits proposés en 2019 pour certains équipements (Parc des expositions, golfs, Parc d'eaux vives...) ayant été rattachés aux missions 1 et 2. Les crédits en fonctionnement s'élèvent à 212 000 € pour couvrir les coûts de maintenance des espaces extérieurs de l'établissement non dotés dans les autres programmes.

2.10 Achats et charges diverses pour les services (programme 610)

Ce programme porte en investissement, sur l'acquisition à hauteur de 45 000 € de mobilier pour l'équipement des services communautaires. En fonctionnement, les propositions d'un montant total de 544 800 € intègrent les frais d'affranchissement pour 90 000 €, l'acquisition de fournitures de bureau pour 71 200 €, les prestations et achats de produits de nettoyage des locaux communautaires pour 167 600 €, ainsi que les prestations de sûreté, sécurité incendie et télésurveillance de la Maison de l'Agglomération à hauteur de 100 500 €.

3 Dotations annuelles et pluriannuelles des programmes et actions

Les tableaux suivants concernent d'une part les dotations annuelles des missions, programmes et actions et d'autre part les engagements pluriannuels de Lorient Agglomération.

Les dotations annuelles - tableau intitulé « Projet de budget primitif 2019 » présentent successivement les dépenses et les recettes des missions, tous budgets confondus. En affichant les dépenses d'investissement et de fonctionnement de chacune des politiques publiques, il fait état de l'effort de Lorient Agglomération pour chacune des missions et présente, pour information, les montants adoptés au budget primitif précédent.

Cette présentation par politique publique complète la maquette budgétaire votée pour chacun des budgets, principal et annexes, chacun dans sa nomenclature comptable règlementaire. Pour mémoire, le budget est voté par nature, au niveau du chapitre.

Les engagements pluriannuels en investissement et en fonctionnement sont présentés dans les tableaux intitulés :

- « Projet de Budget Primitif pour 2019 - Autorisation de Programme - Création et Révision d'AP - Tous Budgets », pour l'investissement
- « Projet de Budget Primitif pour 2019 -Autorisation d'Engagement - Création et Révision d'AE -Tous Budgets », pour le fonctionnement

Enfin, un tableau intitulé « programmation pluri-annuelle des recettes d'investissement-budget principal » précise les subventions attendues dans le cadre des différentes contractualisations. Elles représentent le volet « recettes » de la programmation pluriannuelle.

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	73 729 207	135 559 700	62 441 876	130 542 635	192 984 511
Programme : 01 - Gerer les competences et les emplois	0	34 102 684	10 000	34 804 300	34 814 300
01 - Masse salariale	0	33 550 810	0	34 205 346	34 205 346
02 - Formation	0	339 674	0	388 954	388 954
03 - Action sociale	0	161 700	0	162 500	162 500
04 - Hygiene et securite	0	50 500	10 000	47 500	57 500
Programme : 02 - Realiser les programmations budgetaires et financieres	70 891 743	89 709 786	58 646 621	84 951 737	143 598 358
01 - Service de la dette	41 591 583	9 035 328	35 729 900	7 879 981	43 609 881
02 - Subventions et cotisations diverses	0	4 682 629	1 350 000	3 561 295	4 911 295
03 - Frais generaux de fonctionnement	0	1 940 733	0	1 430 464	1 430 464
04 - Fiscalite directe locale (TP,taxe additionnelle...)	0	0	0	0	0
05 - Participations de l'Etat (DGF)	0	0	0	0	0
06 - Reversements de fiscalite auxcommunes membres (AS et DSC)	0	14 120 000	0	13 935 000	13 935 000
07 - Autres reversements de fiscalite (FNGIR, perequation horizontale, ticket modérateur)	0	9 165 000	0	9 165 000	9 165 000
08 - Autofinancement (virements desection et dotations aux amortissements)	4 670 500	34 634 000	4 668 940	38 786 332	43 455 272
09 - Autres operations (patrimoniales, cessions...)	24 629 660	16 132 096	16 897 781	10 193 665	27 091 446

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	73 729 207	135 559 700	62 441 876	130 542 635	192 984 511
Programme : 03 - Optimiser les systemes d'information	715 464	865 860	1 384 455	894 602	2 279 057
01 - Materiels informatiques	244 240	185 166	197 600	173 996	371 596
02 - Logiciels informatiques	337 500	509 081	392 500	516 587	909 087
03 - Plateforme de services	0	0	0	0	0
04 - Telephonie	30 000	171 613	30 000	174 019	204 019
05 - Cartographie et information geographique	103 724	0	264 355	0	264 355
06 - Protection des Données (RGPD ...)	0	0	0	30 000	30 000
07 - Schéma Numérique Territorial	0	0	500 000	0	500 000
Programme : 04 - Promouvoir l'image de l'agglomeration et rendre compte de l'action communautaire	258 000	3 162 390	175 000	2 318 240	2 493 240
01 - Promotion	52 000	552 000	50 000	342 000	392 000
02 - Evenements	16 000	240 500	0	191 500	191 500
03 - Partenariats	0	1 505 100	0	1 225 950	1 225 950
04 - Information	0	387 790	0	237 790	237 790
05 - Communication institutionnelle	190 000	441 000	125 000	285 000	410 000
06 - Communication interne	0	36 000	0	36 000	36 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Dépenses de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	73 729 207	135 559 700	62 441 876	130 542 635	192 984 511
Programme : 05 - Assurer l'information des services et veiller a la bonne conservation des archives	0	77 100	0	77 200	77 200
01 - Conception, realisation et diffusion des produits documentaires dans la collectivite	0	75 900	0	76 000	76 000
02 - Collecte, classement, conservation et communication des archives de la collectivite	0	1 200	0	1 200	1 200
Programme : 06 - Veiller a la securite juridique des actes de la collectivite	0	1 241 855	0	1 047 170	1 047 170
01 - Assurances	0	1 161 355	0	979 470	979 470
02 - Contentieux	0	80 500	0	67 700	67 700
Programme : 07 - Gerer les ensembles immobiliers	968 000	2 188 335	1 196 000	2 084 736	3 280 736
01 - Gestion immobiliere des locauxa vocation economique (BSM, batiments sur dpm...)	0	414 725	0	387 336	387 336
02 - Gestion de la concession portuaire (redevances, taxes...)	0	118 900	0	118 100	118 100
03 - Gestion immobiliere et travaux d'adaptation des autre locaux communautaires	968 000	1 654 710	1 196 000	1 579 300	2 775 300

Projet de Budget Primitif pour 2019 Dépenses de l'exercice Budget soumis au vote

Tous budgets confondus

	DEPENSES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		DEPENSES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	73 729 207	135 559 700	62 441 876	130 542 635	192 984 511
Programme : 08 - Assurer la maintenance du patrimoine bati et la gestion du parc de vehicules	851 000	3 408 550	984 800	3 607 850	4 592 650
01 - Maintenance du patrimoine bati	851 000	779 200	979 800	737 900	1 717 700
02 - Gestion des economies d'eau et d'énergie du patrimoine	0	1 311 000	0	1 438 250	1 438 250
03 - Gestion du parc des vehicules legers	0	1 318 350	5 000	1 431 700	1 436 700
Programme : 09 - Assurer la maintenance des espaces extérieurs	0	210 000	0	212 000	212 000
01 - Maintenance des espaces extérieurs	0	210 000	0	212 000	212 000
Programme : 10 - Achats et charges diverses pour les services	45 000	593 140	45 000	544 800	589 800
01 - Mobilier	45 000	0	45 000	0	45 000
02 - Fournitures de bureau	0	79 540	0	71 200	71 200
03 - Documentation	0	0	0	0	0
04 - Autres achats et charges diverses	0	513 600	0	473 600	473 600

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	119 816 498	117 220 990	120 730 557	116 811 321	237 541 878
Programme : 01 - Gerer les competences et les emplois	0	3 900 445	0	2 986 129	2 986 129
01 - Masse salariale	0	3 604 609	0	2 687 463	2 687 463
02 - Formation	0	0	0	0	0
03 - Action sociale	0	0	0	0	0
04 - Hygiene et securite	0	295 836	0	298 666	298 666
Programme : 02 - Realiser les programmations budgetaires et financieres	119 766 498	111 075 377	120 365 557	111 965 428	232 330 985
01 - Service de la dette	57 529 834	2 196 000	64 178 474	2 204 500	66 382 974
02 - Subventions et cotisations diverses	0	0	0	0	0
03 - Frais generaux de fonctionnement	0	2 945 000	0	2 797 478	2 797 478
04 - Fiscalite directe locale (TP,taxe additionnelle...)	0	65 049 177	0	66 759 500	66 759 500
05 - Participations de l'Etat (DGF)	4 247 514	16 775 000	4 247 000	16 172 000	20 419 000
06 - Reversements de fiscalite auxcommunes membres (AS et DSC)	0	1 480 000	1 084 761	1 622 000	2 706 761
07 - Autres reversements de fiscalite (FNGIR, perequation horizontale, ticket modérateur)	0	2 150 000	0	2 044 000	2 044 000
08 - Autofinancement (virements desection et dotations aux amortissements)	34 634 000	4 670 500	38 786 332	4 668 940	43 455 272
09 - Autres operations (patrimoniales, cessions...)	23 355 150	15 809 700	12 068 990	15 697 010	27 766 000

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budaet Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	119 816 498	117 220 990	120 730 557	116 811 321	237 541 878
Programme : 03 - Optimiser les systemes d'information	0	50 583	0	42 734	42 734
01 - Materiels informatiques	0	0	0	500	500
02 - Logiciels informatiques	0	34 542	0	22 756	22 756
03 - Plateforme de services	0	16 041	0	19 478	19 478
04 - Telephonie	0	0	0	0	0
05 - Cartographie et information geographique	0	0	0	0	0
06 - Protection des Données (RGPD ...)	0	0	0	0	0
07 - Schéma Numérique Territorial	0	0	0	0	0
Programme : 04 - Promouvoir l'image de l'agglomeration et rendre compte de l'action communautaire	0	0	0	0	0
01 - Promotion	0	0	0	0	0
02 - Evenements	0	0	0	0	0
03 - Partenariats	0	0	0	0	0
04 - Information	0	0	0	0	0
05 - Communication institutionnelle	0	0	0	0	0
06 - Communication interne	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	119 816 498	117 220 990	120 730 557	116 811 321	237 541 878
Programme : 05 - Assurer l'information des services et veiller à la bonne conservation des archives	0	0	0	0	0
01 - Conception, réalisation et diffusion des produits documentaires dans la collectivité	0	0	0	0	0
02 - Collecte, classement, conservation et communication des archives de la collectivité	0	0	0	0	0
Programme : 06 - Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité	0	200 930	0	930	930
01 - Assurances	0	200 000	0	0	0
02 - Contentieux	0	930	0	930	930
Programme : 07 - Gérer les ensembles immobiliers	50 000	1 993 655	350 000	1 816 100	2 166 100
01 - Gestion immobilière des locaux à vocation économique (BSM, bâtiments sur dpm...)	0	1 521 210	0	1 405 960	1 405 960
02 - Gestion de la concession portuaire (redevances, taxes...)	0	118 900	0	118 100	118 100
03 - Gestion immobilière et travaux d'adaptation des autres locaux communautaires	50 000	353 545	350 000	292 040	642 040

**Projet de Budget Primitif pour 2019
Recettes de l'exercice
Budget soumis au vote**

Tous budgets confondus

	RECETTES 2018 (Pour info Budget Primitif)		RECETTES 2019		Total 2019
	Investissement 2018	Fonctionnement 2018	Investissement 2019	Fonctionnement 2019	
Mission : 06 - Mobiliser les ressources au service des politiques publiques	119 816 498	117 220 990	120 730 557	116 811 321	237 541 878
Programme : 08 - Assurer la maintenance du patrimoine bâti et la gestion du parc de véhicules	0	0	15 000	0	15 000
01 - Maintenance du patrimoine bâti	0	0	15 000	0	15 000
02 - Gestion des économies d'eau et d'énergie du patrimoine	0	0	0	0	0
03 - Gestion du parc des véhicules légers	0	0	0	0	0
Programme : 09 - Assurer la maintenance des espaces extérieurs	0	0	0	0	0
01 - Maintenance des espaces extérieurs	0	0	0	0	0
Programme : 10 - Achats et charges diverses pour les services	0	0	0	0	0
01 - Mobilier	0	0	0	0	0
02 - Fournitures de bureau	0	0	0	0	0
03 - Documentation	0	0	0	0	0
04 - Autres achats et charges diverses	0	0	0	0	0

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
4 954 255	3 588 384,17	500 000				9 042 639,17	15 374 649,23

02 Realiser les programmations budgétaires et financières

Total	1 350 000	1 000 000					2 350 000	2 500 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
02 Subventions et cotisations diverses	1 350 000	1 000 000					2 350 000	2 500 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

03 Optimiser les systemes d'information								
Total	1 378 455	1 106 324,62	500 000				2 984 779,62	5 007 334,1
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Matériels informatiques	194 100	166 604,68					360 704,68	1 263 812,81
02 Logiciels informatiques	390 000	314 083,74					704 083,74	1 569 783,49
04 Telephonie	30 000	72 945,52					102 945,52	176 362,8
05 Cartographie et information géographique	264 355	52 690,68					317 045,68	497 375
07 Schéma Numérique Territorial	500 000	500 000	500 000				1 500 000	1 500 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Projet de Budget Primitif pour 2019 **Autorisation de Programme** **Création et Révision d'AP** **Tous Budgets**

Dépenses

07 Gerer les ensembles immobiliers								
Total	1 196 000	379 890,16					1 575 890,16	3 178 350,16
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Gestion immobiliere des locaux a vocation economique (BSM, batiments sur dpm...)	0	183 741,88					183 741,88	312 221
03 Gestion immobiliere et travaux d'adaptation des autres locaux communautaires	1 196 000	196 148,28					1 392 148,28	2 866 129,16
08 Assurer la maintenance du patrimoine bâti et la gestion du parc de véhicules								
Total	984 800	776 864,25					1 761 664,25	4 044 028,1
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Maintenance du patrimoine bâti	979 800	776 864,25					1 756 664,25	4 038 981,3
02 Gestion des économies d'eau et d'énergie du patrimoine								46,8
03 Gestion du parc des véhicules légers	5 000						5 000	5 000

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation de Programme
 Création et Révision d'AP
 Tous Budgets**

Dépenses

09 Assurer la maintenance des espaces extérieurs

Total	0	278 103,51					278 103,51	339 936,87
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Maintenance des espaces extérieurs	0	278 103,51					278 103,51	339 936,87

10 Achats et charges diverses pour les services

Total	45 000	47 201,63					92 201,63	305 000
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AP présenté au vote (2)
01 Mobilier	45 000	47 201,63					92 201,63	290 831,8
02 Fournitures de bureau	0	0					0	1 387
04 Autres achats et charges diverses	0	0					0	12 781,2

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AP est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

**Projet de Budget Primitif pour 2019
 Autorisation d'Engagement
 Création et Révision d'AE
 Tous Budgets**

Dépenses

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
656 600						656 600	4 658 449,01

06 Veiller à la sécurité juridique des actes de la collectivité

Total	656 600						656 600	4 658 449,01
Action	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024 et ultérieurs	Total CP présenté au vote (1)	Total AE présenté au vote (2)
01 Assurances	656 600						656 600	4 658 449,01

(1) Le Total CP présenté au vote est la somme des CP à compter de l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

(2) L'écart entre le total CP présenté au vote et le montant total AE est la somme des CP réalisés antérieurement à l'exercice du présent budget primitif jusqu'au dernier exercice pour lequel des CP sont prévus

Programmation pluri-annuelle des recettes d’investissement
Budget Principal

Les recettes d’investissement de ce tableau sont les subventions d’équipement des comptes 13 et celles des opérations pour compte de tiers des comptes 45

Mission : Mobiliser les ressources au service des politiques publiques					
	2019	2020	2021	2022	Total
	350 000	0			350 000
	350 000				350 000
	2019	2020	2021	2022	Total
	350 000				350 000